CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 047

Le lundi 30 janvier 2023

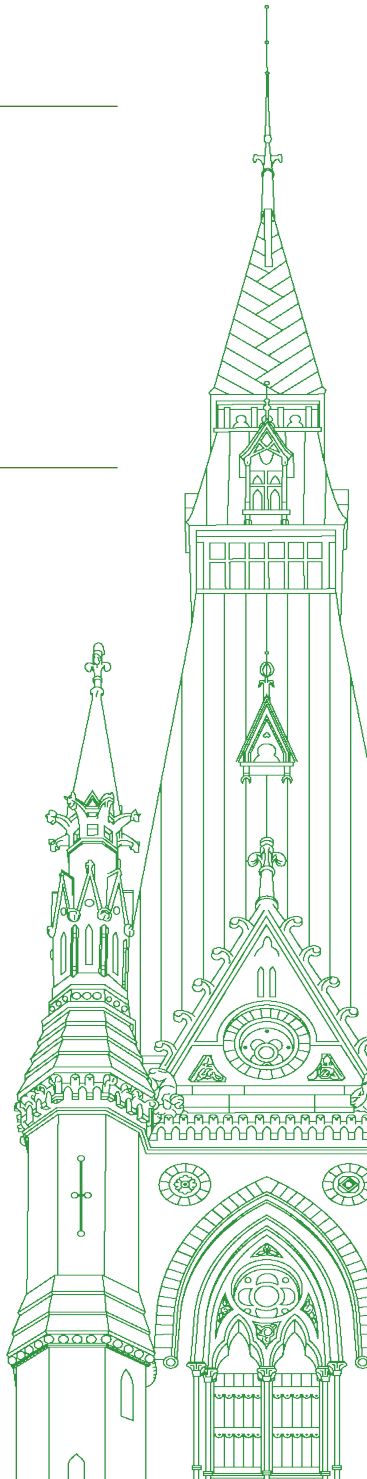

Président : L'honorable Marc Garneau

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le lundi 30 janvier 2023

● (1530)

[*Traduction*]

Le président (L'hon. Marc Garneau (Notre-Dame-de-Grâce—Westmount, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à tous et bon après-midi.

[*Français*]

Je vous souhaite la bienvenue à la 47e réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord.

Notre réunion d'aujourd'hui se déroulera, comme auparavant, sous forme hybride.

[*Traduction*]

Pour tous ceux qui participent à la séance virtuellement, j'aimerais énoncer quelques règles à suivre, étant donné que c'est notre première séance de 2023.

Vous pouvez vous exprimer dans la langue officielle de votre choix. Des services d'interprétation en anglais, en français et en inuktitut sont accessibles pour la réunion d'aujourd'hui.

Vous avez le choix, au bas de votre écran, entre le parquet, l'anglais, le français ou l'inuktitut. Veuillez sélectionner la langue de votre choix dès maintenant pour être bien prêt. Si vous perdez l'interprétation, veuillez m'en informer tout de suite, et nous veillerons à ce qu'elle soit correctement rétablie avant de poursuivre.

Avant de parler, veuillez attendre que je vous nomme. Si vous êtes en vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour l'allumer. Si vous êtes en personne dans la pièce, c'est l'agent des délibérations et de la vérification qui activera votre microphone, comme à l'habitude.

[*Français*]

Veuillez adresser vos interventions à la présidence.

[*Traduction*]

Lorsque vous avez la parole, veuillez parler lentement et clairement, et veuillez désactiver votre microphone lorsque vous n'avez pas la parole.

Pour ce qui est de la liste des intervenants, la greffière et moi ferons de notre mieux pour respecter l'ordre d'intervention.

Sur ce, je demanderais au Comité s'il veut bien adopter le budget proposé pour notre étude sur les langues autochtones. Vous l'avez tous reçu par courriel. Il prévoit les frais liés à nos réunions, notamment les dépenses des témoins, les repas et les frais téléphoniques.

Ai-je l'approbation du Comité?

Le budget est adopté à l'unanimité.

Enfin, j'aimerais que le Comité adopte le plan de travail qui a été distribué en décembre. Il établit la feuille de route des trois prochaines réunions prévues dans le cadre de cette étude. Bien sûr, ce plan de travail est sujet à modification en fonction de la disponibilité des témoins, mais ai-je l'accord du Comité?

Le Comité est d'accord. Je vous remercie.

Sur ce, commençons notre étude.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 21 novembre 2022, le Comité reprend son étude sur les langues autochtones.

Notre premier groupe de témoins, aujourd'hui, se compose d'abord de Mme Karliin Aariak, commissaire aux langues du Nunavut. Elle est ici en personne. Du bureau du président de la Société Makivik, nous accueillons Mme Kitty Gordon, qui est également avec nous en personne aujourd'hui. Nous accueillons M. Mark Nelson et M. Ed Schultz, de la Première Nation de Little Salmon Carmacks. Ils représentent 25 gouvernements autochtones autonomes.

Nous accorderons cinq minutes aux différents témoins pour faire une déclaration préliminaire. Messieurs Nelson et Schultz, vous vous partagerez vos cinq minutes. Nous passerons ensuite aux questions des membres du Comité.

Sur ce, j'aimerais inviter Mme Karliin Aariak à ouvrir le bal avec sa déclaration de cinq minutes.

Mme Karliin Aariak (commissaire aux langues, Bureau du commissaire aux langues du Nunavut): [*La témoin s'exprime en inuktitut ainsi qu'il suit:*]

ᖁᔭᓐᓇᒥᒃ, ᑐᓴᖅᓴᐅᑦᓯᐊᑐᑦᓴᐅᒐᓗᐊᖅᑯᖓ, ᖁᔭᓐᓇᒥᒃ ᐃᑦᓯᐊᕝᕕᐅᑕᓖᒃ ᐊᒻᒪ ᑲᑎᒪᔨᑦ, ᖃᐃᖁᔭᐅᓯᒪᒐᒪ, ᖁᕕᐊᐸᐳᖓ ᑕᕝᕙᓃᑦᓱᓐᓇᕋᒪ, ᐅᖃᓯᖃᖁᓂᐊᖅᑐᖓ ᖃᓄᐃᓕᖓᒻᒪᖔᖅ ᓄᓇᕗᒻᒥ, ᐊᔾᔨᐅᖏᑦᑐᒻᒪᕆᐅᒻᒪᑦ ᑲᓇᑕᓕᒫᒥ ᐊᕕᑦᑐᖅᓯᒪᔪᓂ. ᓄᓇᕗᒻᒥ ᐃᓕᓴᖅᓯᓯᒪᒻᒪᑕ ᐃᓄᐃᑦ ᐅᖃᐅᓯᖓᓐᓂᒃ, ᐅᐃᕖᑎᑐᑦ ᐊᒻᒪ ᖃᓪᓗ–ᓈᑎᑐᑦ. ᐅᓇ ᐅᖃᖁᓂᐊᖅᑕᕋ ᐃᓄᑦᑐᑦ, ᐋ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᑦ ᐊᒻᒪ ᐃᓄᑦᑎᑐᑦ ᑕᒪᐃᓐᓂᒃ, ᐅᖃᐅᓯᖁᓄᑦ ᑲᒥᓯᓇᐅᓂᕐ ᓄᓇᕗᒻᒥ ᑕᓐᓇ ᐊᑐᕆᐊᖃᖅᑕᕋ ᓴᐳᒻᒥᔭᕆᐊᖃᖅᓱᖓ ᐅᖃᐅᓯᖁᓂᒃ, ᐋᒻ, ᐋᒻ, ᐱᔪᓐᓇᐅᑎᖃᖅ– ᓂᖏᓐᓂᒃ ᓄᓇᕗᒻᒥ. ᖃᓪᓗᓇᐅᔭᓚᐅᑲᓐᓂᐊᕋᒪ.

[*Les propos en inuktitut sont interprétés en anglais puis traduits ainsi:*]

Merci. J'espère que tout le monde m'entend bien.

Je vous remercie, monsieur le président, mesdames et messieurs, de m'avoir invitée. Je suis heureuse d'être parmi vous aujourd'hui. Je vais vous parler de la situation au Nunavut, qui est très unique et différente de celles des autres régions du Canada.

Les langues inuites comprennent l'inuktut, l'inuinnaqtun et l'inuktitut. En tant que commissaire aux langues du Nunavut, je parle dans ma langue pour montrer que nous défendons nos langues et que nous nous battons pour les garder en vie.

[*Traduction*]

Plus précisément, mon devoir principal est de promouvoir et de protéger les droits linguistiques des Nunavoises et Nunavois.

Le Nunavut possède deux lois distinctes sur les langues: la Loi sur les langues officielles, qui comme je le disais, reconnaît les langues inuites, l'anglais et le français, et la Loi sur la protection de la langue inuite.

Je prendrai une minute pour vous présenter les différences entre les deux lois.

La Loi sur les langues officielles (LLO) reconnaît l'inuktut, l'anglais et le français comme langues officielles de notre territoire. Elle crée d'importantes obligations pour les ministères et les organismes publics du gouvernement du Nunavut, l'Assemblée législative et les cours de justice du Nunavut, afin de servir le public dans chacune des langues officielles. Le gouvernement fédéral et les organisations du secteur privé ne sont pas visés par la LLO.

Pour sa part, la Loi sur la protection de la langue inuite (LPLI) a été conçue spécifiquement pour contrer entre autres, les effets négatifs de la colonisation ou...

> les actions et politiques gouvernementales passées d'assimilation et l'existence d'attitudes gouvernementales et sociétales qui présentent la langue et la culture inuites comme inférieures et inégales [et reconnaître que] ces actions, politiques et attitudes ont eu un effet négatif et destructeur persistant sur la langue inuite et sur les Inuits;

De plus, au minimum, le paragraphe 13(1) de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) proclame le droit des peuples autochtones:

> de revitaliser, d'utiliser, de développer et de transmettre aux générations futures leur histoire, leurs langues, leurs traditions orales, leurs philosophies, leurs systèmes d'écriture et leur littérature, et de désigner et de conserver leurs noms pour les communautés, les lieux et les personnes.

Les organismes et ministères fédéraux ont l'obligation légale et morale de se conformer à la législation du Nunavut. Le gouvernement fédéral s'est engagé à mettre en oeuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et les organismes et ministères fédéraux doivent se conformer à la LPLI, soit à la Loi sur la protection de la langue inuite, au Nunavut.

Malgré cette obligation, le Bureau du commissaire aux langues du Nunavut continue de recevoir des plaintes concernant des organismes et ministères fédéraux au Nunavut.

Mon bureau fait face aux problèmes suivants lorsqu'il s'agit de répondre aux préoccupations concernant les organismes et ministères fédéraux au Nunavut: un manque de réponse de la part des organismes et ministères fédéraux assujettis; et également, une absence d'outils permettant de faire respecter leur conformité avec la loi, même si les plaintes sont recevables.

Cette situation est particulièrement préoccupante, car les organismes et ministères fédéraux au Nunavut sont responsables de l'absence de l'inuktut dans leurs communications orales, leurs panneaux publicitaires, leurs affiches, leurs bureaux de réception et leurs services à la clientèle, comme l'exige la LPLI.

● (1535)

[*La témoin s'exprime en inuktitut ainsi qu'il suit:*]

ᓄᓇᕗᒻᒥᐅᑕᒐᓗᐊᑦ ᐃᓄᐃᑦ ᐅᖃᐅᓯᖓᓐᓂᒃ ᐅᖃᓪᓚᒍᓐᓇᓲᖕᒍᒻᒪᑕ ᐊᖏᕐᕋᒥᓂᔅᓂᓐ. ᑭᓯᐊᓂ ᐃᓄᑦᑎ– ᑑᑭᓐᓇᖅᑐᑦ ᐃᓄᑭᓪᓕᕝᓪᓕᐊᒻᒪᑕ. ᑭᓪᓕᓯᓂᐊᖅᑎᒃᑯᑦ ᑲᓇᑕᓕᒫᒥ, ᓯᑎᕐᑎᒃᑦ ᑲᓇᑕᒃᑯᑦ ᖃᐅᔨᓴᖃᑦᑕᕐᓂᑰᒪ– ᒪᑕ ᖃᓄᖅ ᐅᖃᐅᓯᖅᐳᑦ ᐊᑐᖅᑕᐅᕝᕙᓪᓕᐊᓕᕐᒪᖔᑦ ᐊᑐᖅᑕᐅᔪᓐᓂᐸᓪᓕᐊᓕᕐᒪᖔᕐᔫᓐᓂᑦ, ᐆᑦᑑᑎᒋᔪᓐᓇᖅ– ᑕᕋ ᐊᕐᕌᒍ 2016ᖓᒍᑎᓪᓗᒍ ᑖᒃᑯᐊ ᑭᓪᓕᓯᓂᐊᖅᑏᑦ ᓈᓴᓚᐅᖅᑐᑦ ᑖᒃᑯᐊᒍᖅ ᐃᓄᑦᑐᑦ ᐅᖃᓪᓚᒍᓐᓇᖅᑐᑦ. ᐊᖏᐅᖃᐅᓯᓪᓚᑦᑖᕆᓪᓗᓂᐅᒃ 23,225, ᐅᑯᐊᓐᓂᓐᓂᑦ 65.3ᐳᓴᓐᑎ, ᑖᓐᓇ ᓈᓴᐅᑦ ᓄᓇᕗᒻᒥᑦᑐᖅ. ᑭᓪᓕᓯᓂᐊᖅᑎᒃᑯᑦ ᐊᐱᖅᓱᒃᓂᓚᐅᕐᒥᒻᒪᑕ ᐊᒻᒪ ᐊᕐᕌᒍ 2021ᖓᒍᑎᓪᓗ ᓇᓗᓇᐃᓚᐅᖅᐳᑦ 19,370 ᐅᑯᐊᓐᓂᓐᓂᑦ 52.9ᐳᓴᓐᑎ ᐅᖃᑭᓇᓚᐅᖅᑐᑦ ᐅᖃᐅᓯᓪᓚᕆᖓ ᐃᓄᑦᑐᑦ, ᑕᒪᓇᐃᓛᒃ ᐃᓱᒪᓗᓇᕐᒪᑦ.

[*Les propos en inuktitut sont interprétés en anglais puis traduits ainsi:*]

La langue maternelle de la plupart des résidants du Nunavut est l'inuktitut. Cependant, même si la majorité des Inuits du Nunavut parlent principalement l'inuktut, il y a une baisse importante de son utilisation. Statistique Canada a mené des études pour évaluer la vitalité ou la perte de l'inuktitut. Les données de 2016 montrent que 65,3 % de la population (23 225 personnes) parlait alors sa langue maternelle à la maison au Nunavut. Toutefois, selon la Commission de vérité et réconciliation, 23 970 résidants du Nunavut (soit 52,9 %) se disaient capables de parler leur langue, soit l'inuktitut.

La situation nous inquiète de plus en plus.

[*Traduction*]

Le déclin est significatif, et les actions positives de redressement sont plus importantes que jamais.

Voici quelques exemples des préoccupations que nous expriment les gens.

● (1540)

Le président: Madame Aariak, je vais devoir vous demander de conclure, parce que nous avons beaucoup de questions à poser.

Mme Karliin Aariak: D'accord. Je ne vous donnerai qu'un exemple, et je pourrai vous en donner d'autres plus tard.

Les informations relatives à la santé, comme le panneau « masque obligatoire » affiché sur une porte le jour de l'élection, étaient uniquement en anglais, alors que la communauté compte des électeurs unilingues en inuktut.

Pour répondre à ces préoccupations, je recommande les outils administratifs et législatifs suivants, qui, à mon avis, sont essentiels à la mise en œuvre et à l'application de la loi existante.

La première recommandation consiste à établir un protocole d'entente avec les organismes et ministères fédéraux au Nunavut. Cela fournira un mécanisme pour améliorer la communication sur les questions linguistiques et un processus pour les résoudre lorsque des préoccupations sont soulevées au sujet d'une institution fédérale au Nunavut.

La deuxième recommandation consiste à nous doter d'outils législatifs afin de tenir le Conseil privé responsable de la mise œuvre des recommandations sur les questions linguistiques au Nunavut et, ultimement, au Canada et d'établir un calendrier précis afin que les organismes et ministères fédéraux présents au Nunavut répondent aux recommandations de notre bureau.

En conclusion, l'adoption en 2007 par la grande majorité des pays du monde de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones a été un moment historique où les États des Nations unies et les peuples autochtones se sont réconciliés avec leurs histoires douloureuses et ont décidé d'avancer ensemble sur la voie des droits de l'homme, de la justice et du développement pour tous. En outre, la Déclaration prévoit que 2022 marquera le début de la Décennie internationale des langues autochtones, afin de garantir le droit des peuples autochtones à préserver, revitaliser et promouvoir leurs langues.

Par conséquent, il est impératif que tous les organismes et ministères fédéraux œuvrant au Nunavut s'engagent à prendre toutes les mesures positives et nécessaires pour la mise en œuvre de la Loi sur la protection de la langue inuite et l'utilisation, la préservation, la revitalisation et la promotion de la langue inuite au Nunavut.

Qujannamiik. Merci.

Le président: Merci, madame Aariak.

Nous allons maintenant passer à Mme Gordon, de la Société Makivik.

Madame Gordon, vous avez cinq minutes.

Mme Kitty Gordon (coordinatrice, Bureau du Président, Société Makivik): [*La témoin s'exprime en inuktitut ainsi qu'il suit:*]

ᓇᑯᕐᒥᒃ, ᓇᑯᕐᒥᒃ ᐅᓪᓗᒥ ᐱᕕᖅᑲᖅᑎᑕᐅᒐᒪ, ᑭᑎᐅᐳᖓ, ᑭᑎ ᒍᐊᑕ, ᑰᔪᐊᒥᐅᑕᐅᑦᑯᖓ ᑰᔪᐊᒥ ᐱᕈᖅᓴᓯᒪᐳᖓ, ᐊᓈᓇᖓᓄᑦ ᐊᓈᓇᒪ ᐊᓈᓇᖓᓄᑦ ᐊᑖᑦᓯᐊᕋᓄᑦ ᐊᔭᒃᑲᓄ ᐊᖓᒃᑲᓄᓪᓗ ᐱᕈᖅᓴᑕᐅᓯᒪᑦᑯᖓ.

[*Les propos en inuktitut sont interprétés en anglais puis traduits ainsi:*]

Je m'appelle Kitty Gordon et je viens de Kuujjuaq. J'ai grandi à Kuujjuaq. J'ai été élevée par ma mère, mes grands-parents et ma famille.

[*Traduction*]

Je viens du Nunavik, la région située au-dessus du 55e parallèle, dans le Nord du Québec. Le Nunavik compte environ 14 000 habitants répartis entre 14 communautés. Environ 90 % des Inuits parlant l'inuktitut vivent au Nunavik, sa prévalence y est plus élevée que dans les autres régions du reste du Canada.

Pour nous, la langue fait partie intégrante de notre identité. Même s'il s'agit d'une petite population, il existe trois dialectes distincts au Nunavik, ce qui contribue à notre caractère unique.

Malheureusement, notre langue s'érode rapidement. Le savoir traditionnel est transmis de génération en génération, principalement par l'histoire orale apprise d'une génération à l'autre.

Je suis ici aujourd'hui au nom de Makivik, la société de défense des droits qui représente les Inuits du Nunavik. La société Makivik a été créée dans la foulée du premier traité moderne au Canada, connu sous le nom de Convention de la baie James et du Nord québécois. Avec le recul, nous commençons à comprendre que cet accord a été plus ou moins imposé à nos jeunes leaders inuits de l'époque.

Comment pouvons-nous protéger notre langue?

Dans notre région, l'Institut culturel Avataq est un acteur clé pour la langue et la culture au Nunavik. *Ilirijavut*, un rapport publié en 2012, contient plusieurs recommandations sur la langue et la façon de la garder vivante. Makivik travaille en partenariat avec Avataq.

En ce qui concerne l'inuktitut au Nunavik, comme je l'ai déjà mentionné, notre langue est vivante, mais s'érode. Il y a des écarts entre les générations et, malheureusement, la langue se perd d'une génération à l'autre. Ce n'est pas la normalisation que nous souhaitons. Nos dialectes sont distincts, et nous voulons que cela reste ainsi.

Il y a une grande pénurie d'interprètes et d'enseignants dans notre région. Le programme d'études doit être élaboré en inuktitut, et les conditions de travail des enseignants en inuktitut doivent être les mêmes que celles des enseignants non inuits.

La reconnaissance de l'inuktitut comme langue officielle au Nunavik sera un élément clé de notre processus d'autodétermination. La mise en place d'une autorité linguistique inuktitut est une priorité essentielle pour le Nunavik.

La mise en œuvre de la Loi sur les langues autochtones nous donne accès à du financement. Il s'agit d'un processus de financement annuel par projet. En 2022-2023, nous avons reçu 1,4 million de dollars. Or, nous avons besoin d'un financement adéquat, durable et à long terme. Il importe que ce financement soit flexible et qu'il permette au Nunavik d'établir ses propres priorités grâce à l'autodétermination des Inuits par les Inuits.

Nous aimerions établir une relation de travail avec le Commissariat aux langues autochtones dans le but de combattre la menace de la perte de notre langue.

Enfin, la survie de notre langue ne devrait pas dépendre d'accords de financement annuels ponctuels. Nous devrions être en mesure de nous autodéterminer et d'établir nous-mêmes nos besoins grâce à l'autodétermination.

Nakurmiik.

● (1545)

Le président: Merci, madame Gordon.

En ce qui concerne l'interprétation, l'inuktitut est passé sur le canal anglais. Les techniciens peuvent peut-être y jeter un coup d'oeil.

Nos prochains témoins, M. Nelson et M. Schultz, ont cinq minutes. Je ne sais pas si l'un d'entre vous prendra les cinq minutes au complet ou si vous allez vous les partager.

Allez-y, je vous prie. Nous sommes prêts.

M. Ed Schultz (directeur de la gouvernance, Little Salmon Carmacks First Nation): Merci de me donner l'occasion de m'exprimer. Je serai bref. Nous voulons laisser beaucoup de temps pour les questions.

J'ai la grande chance de faire partie de l'un des 24 gouvernements autochtones autonomes qui travaillent depuis deux ans à l'élaboration d'un modèle dans le cadre du processus financier collaboratif avec le Canada, auquel nous travaillons depuis 2017. C'est très cohérent avec les traités modernes que nous avons avec le Canada, les obligations et ainsi de suite.

Je tiens à souligner que les cours de langue, comme nous venons de l'entendre, sont essentiels à l'identité des peuples autochtones et fondamentaux pour notre bien-être. L'un des grands problèmes liés aux indicateurs sociaux négatifs auxquels nos peuples sont parfois confrontés est la méconnaissance de nos langues.

La langue, la culture et l'identité sont des fondements essentiels de notre autonomie. C'était la prémisse à la conclusion de traités modernes avec le Canada, mais c'est l'un des aspects les moins financés à l'heure actuelle.

C'est un moment critique pour l'autonomie des langues autochtones. Il n'y a plus que quelques locuteurs de la plupart des 26 langues autochtones, il y en a très peu. Notre modèle s'appuie sur les recherches effectuées sur les meilleures approches pour stimuler réellement la vitalité des langues par la création de locuteurs et sur la façon dont ces approches devraient être mises en application.

Je suis un peu déchiré entre vous dire ce que j'ai envie de vous dire et vous dire ce qu'on m'a demandé de vous dire.

Sur ce, je cède la parole à M. Nelson.

M. Mark Nelson (représentant du financement et de la mise en oeuvre, Little Salmon Carmacks First Nation): Merci.

Bonjour à tous les membres du Comité.

Comme M. Schultz le disait, la Première Nation de Little Salmon Carmacks et d'autres gouvernements autochtones autonomes ont collaboré avec le Canada à la mise à jour de la politique financière du Canada sur l'autonomie gouvernementale et à l'évaluation des dépenses nécessaires dans divers domaines de responsabilité, y compris les langues autochtones.

Au cours des deux dernières années, nous avons travaillé à l'élaboration d'un modèle de dépenses pour que ces gouvernements autochtones puissent faire le nécessaire sur le terrain pour soutenir leur langue. Comme M. Schultz le mentionnait, étant donné le très petit nombre de locuteurs qu'il reste, l'accent est mis sur des stratégies immédiates et ciblées de type immersion qui permettront de transmettre la langue des locuteurs restants à une nouvelle génération.

Ce sont des programmes intensifs, tels que l'immersion à plein temps d'adultes dans des cohortes d'environ 10 personnes, des nids linguistiques préscolaires pour les jeunes enfants, des programmes mentor-apprenti pour un apprentissage plus personnalisé, un apprentissage intensif et un soutien aux locuteurs silencieux pour les personnes qui comprennent la langue, mais ne la parlent pas activement.

Pour élaborer notre modèle des besoins en matière de dépenses, nous avons cherché à évaluer ce qu'il faut faire pour déployer ces programmes sur le terrain avec efficacité. Nous avons examiné les exemples existants. Nous avons examiné les réalités sur le terrain dans les communautés. Nous avons ciblé ce que nous percevons comme les capacités de base nécessaires pour mettre ces programmes en pratique, les capacités supplémentaires qui pourraient être nécessaires à mesure que la population de la communauté augmente et que la demande pour ces programmes augmente en conséquence, les coûts opérationnels qui viennent avec l'apprentissage sur le terrain, l'apprentissage au moyen d'activités culturelles et les ressources nécessaires pour créer des outils multimédias pertinents. Tout cela a été intégré au modèle des besoins en matière de dépenses.

Comme je l'ai mentionné, tout cela fait partie du travail effectué dans le cadre du processus collaboratif d'élaboration d'une politique financière, et nous travaillons avec le Canada, le ministère du Patrimoine canadien et RCAAN pour proposer un plan de mise en œuvre progressive, afin de permettre aux gouvernements autochtones de renforcer leur capacité au fil du temps.

● (1550)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Nelson et monsieur Schultz.

Je remercie nos témoins de leurs observations préliminaires.

Nous allons maintenant passer au premier tour de notre période de questions de six minutes. Je donnerai d'abord la parole aux conservateurs.

Monsieur Zimmer, vous avez six minutes.

M. Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Merci, monsieur le président, et bonne année.

Je tiens à vous remercier d'avoir parcouru tout ce chemin depuis le Nunavut pour rencontrer les membres du Comité. Ce n'est pas la porte d'à côté. Je me suis rendu là-bas l'été dernier, mais j'en ai peut-être déjà parlé trop souvent. C'est une région magnifique. C'est un peu plus froid que ce que nous connaissons ici actuellement. Le mercure est sous la barre des -30°.

J'ai visité récemment la bande de Kitselas en Colombie-Britannique en compagnie de notre chef, Pierre Poilievre, et on nous a notamment parlé des moyens mis en œuvre par la communauté pour préserver sa langue. Comme l'ont également souligné certains témoins participant à la séance d'aujourd'hui, il reste un très petit nombre d'aînés dans certaines communautés. En outre, on y trouve très peu de jeunes capables de transcrire la langue pour en assurer la survie.

Cela soulève certaines questions et préoccupations que je voudrais vous soumettre pour déterminer comment nous pourrions obtenir de meilleurs résultats. On se rappellera tous que le gouvernement a annoncé en 2019 son intention de faire le nécessaire et qu'un montant de près d'un milliard de dollars a été alloué depuis à cette initiative.

Madame Aariak, je vous ai entendue dire qu'il y a encore des correctifs à apporter, et j'aimerais en savoir un peu plus long.

Je pense que nous souhaitons tous des résultats concrets, mais les défis sont nombreux. J'aimerais d'abord entendre Mme Aariak, puis Mme Gordon.

Que reste-t-il à faire? Comment pourrions-nous mieux nous y prendre pour atteindre nos objectifs? On nous a parlé de financement à long terme et de choses semblables, mais je vous donne maintenant l'occasion de nous dire exactement ce que vous feriez si vous étiez responsables de ce dossier.

Je vais demander d'abord à Mme Aariak de répondre.

Mme Karliin Aariak: *Qujannamiik*, monsieur Zimmer.

Je peux seulement vous parler de la situation chez nous, au Nunavut. Mon mandat à titre de commissaire aux langues est de m'assurer que les gens connaissent leurs droits linguistiques. Lorsque les Nunavummiuts estiment que l'on a porté atteinte à leurs droits linguistiques, ils peuvent nous faire part de leurs doléances. Nous menons alors une enquête pour déterminer si c'est bel et bien le cas.

Le fait que mon bureau reçoive encore de telles plaintes des Nunavummiuts indique bien que nous avons encore beaucoup de pain sur la planche. Mon rôle consiste à veiller à ce que les gens soient conscients de leurs droits linguistiques et à ce que les différentes instances connaissent leurs obligations à cet égard.

Pour ce qui est du financement, la Loi sur la protection de la langue inuite tient compte de trois entités distinctes: le ministre des Langues qui relève du ministère de la Culture et du Patrimoine au sein du gouvernement du Nunavut, et l'Office de la langue inuite qui est chargé de normaliser la terminologie et de préserver la terminologie traditionnelle.

Comme en témoignent les plaintes que mon bureau continue de recevoir, on n'a pas donné suite aux recommandations que nous avons formulées, notamment concernant la désignation d'un organisme central unique au sein du gouvernement dans le contexte de l'obligation de respecter la Loi sur la protection de la langue inuite au Nunavut. Nous devons composer avec de nombreux ministères et organismes gouvernementaux. Si un seul d'entre eux était désigné… J'ai cité le Conseil privé. Le Conseil du Trésor est une autre possibilité, tout comme Patrimoine canadien, mais je suis disposée à en discuter.

Reste quand même que les préoccupations qui me sont sans cesse soumises dans mon rôle de commissaire aux langues montrent bien que le gouvernement fédéral ne respecte pas ses obligations en matière de droits linguistiques.

Qujannamiik.

● (1555)

M. Bob Zimmer: Tout à fait. Merci.

Oui, madame Gordon.

Mme Kitty Gordon: Il faut d'abord rappeler que le Nunavut relève toujours de la compétence du Québec, si bien que nous n'avons pas de gouvernement autonome à proprement parler. Des recommandations ont tout de même été formulées dans le rapport *Ilirijavut* qui a été produit par Zebedee Nungak et Adamie Kalingo.

Ce rapport fait état des recommandations découlant de réunions et d'ateliers qui ont été tenus dans la région. Il s'agit donc d'organiser des rencontres avec les aînés afin de combler le fossé entre les deux générations en s'assurant qu'elles sont suffisamment attrayantes pour que les jeunes y participent. Un grand nombre d'activités et d'ateliers sont ainsi organisés dans les différentes communautés, mais personne ne s'y présente parce qu'on ne parvient pas à susciter l'intérêt des gens. Il faut donc modifier la façon dont on présente le tout afin d'obtenir la participation d'un plus grand nombre de jeunes.

M. Bob Zimmer: Je ne sais pas si nos témoins qui participent via Zoom voudraient répondre également?

Nous vous écoutons.

M. Ed Schultz: Je ne peux pas parler au nom des 24 gouvernements autochtones autonomes que l'on retrouve dans les différentes provinces et territoires du pays, au nord comme au sud.

Je peux vous dire que dans ma communauté, et d'une manière générale au Yukon, nous avons la ferme conviction qu'il faut miser davantage sur les communautés elles-mêmes pour offrir les programmes et services requis. Depuis des décennies, on s'en remet à des systèmes centralisés qui ne fonctionnent tout simplement pas. En revanche, toutes les initiatives communautaires, même celles qui disposaient de peu de moyens financiers, ont produit des résultats plus probants et plus durables. Je crois que le modèle mis en place par les gouvernements autochtones autonomes et le Canada, par l'intermédiaire des ministères des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord et du Patrimoine canadien, permet à chaque communauté de tenir compte de ces circonstances particulières pour concevoir les programmes nécessaires afin de contribuer dans une large mesure à combler le fossé entre ceux qui parlent couramment nos langues et la nouvelle génération.

Le président: Merci, monsieur Zimmer.

Nous passons à Mme Atwin pour les six prochaines minutes.

Mme Jenica Atwin (Fredericton, Lib.): Merci, monsieur le président.

Il est bon de voir les membres de notre comité de retour pour amorcer cette nouvelle année.

Un grand merci à nos témoins d'être des nôtres pour participer à ces échanges cruciaux.

Je veux d'abord adresser mes questions à la commissaire Aariak. Merci beaucoup de vous exprimer dans votre langue. N'hésitez pas à le faire à nouveau, car notre comité a le grand honneur de pouvoir compter sur des services d'interprétation de la langue inuktitut, ce qui représente selon moi un grand pas dans la bonne direction.

Je ne peux faire autrement que de penser aux communautés de la circonscription que je représente. Je songe notamment au wolastoqey latuwewakon, une langue dont il ne reste que quelques locuteurs parmi les aînés. Étant donné le poste que vous occupez et l'expérience que vous avez acquise, je ne sais pas si vous auriez des conseils à donner aux différents gardiens de la langue et à tous ceux qui se consacrent à la revitalisation des langues autochtones au pays.

Mme Karliin Aariak: [*La témoin s'exprime en inuktitut ainsi qu'il suit:*]

ᖁᔭᓐᓇᒥ, ᐋ, ᖁᔭᓐᓇᒥᒃᑕᐅᖅ ᑐᓐᖓᓯᑦᑎᒃᑲᕕᓐᖓ, ᐋ,

ᓄᓇᕗᒻᒥ ᑖᓐᓇ ᒪᓕᒐᕐᒍᖅᑎᑕᐅᓚᐅᖅᓯᒪᒻᒪᑦ 1999ᖓᒍᑎᓪᓗᒍ ᐊᕕᑦᑐᖅ...ᐊᕕᓚᐅᖅᓯᒪᒐᑦᑕ ᓄᓇᑦᓯᐊᕐᒥᒃ, ᓄᓇᕗᑦᑐᒃᓕᖅᓱᑕ, ᑕᐃᑦᓯᒪᓂ ᐅᖃᐅᓯᕐᓄᑦ ᑲᒥᓯᓇᐅᑉ ᐊᓪᓚᕝᕕᖓ ᓄᓇᕗᒻᒥ ᓴᖅᑭᑎᑕᐅᓚᐅᖅᓯᒪᔪᖅ. ᐋ, ᓲᖃᐃᒻᒪᑦ ᒪᓕᒐᕐᒥᒃ ᒪᓕᒋᐊᖃᓚᐅᕋᑦᑕ

ᓄᓇᑦᓯᐊᕗᒻᒥᖕᒐᖅᑐᒥᒃ ᓄᓇᕗᒻᒥᖕᒐᖅᑐᒥᒃ ᓴᓇᔭᕆᐊᖃᓕᐅᖅᓯᒪᒻᒪᑕ. ᑕᒃᑯᐊ ᒪᕐᒃ ᓴᖅᑭᑎᑕᐅᓕᓚᐅᖅᓯᒪᕗᒃ

ᒪᓕᒐᕐᒥᑎᓪᓗᒋᑦ ᑕᒪᓐᓇᑦᑕᐅᖅ ᐱᒻᒪᕆᐊᔫᒻᒪᑦ ᓴᓐᖓᓂᖃᕈᓐᓇᖅᓯᓂᓗ, ᐋᒻ, ᐊᒻᒪ, ᐃᒪᐃᓐᓇᐅᔭᕆᐊᖃᖅᓯᒪ– ᓂᑰᔪᖓ ᑕᕝᕗᖓ ᐃᓕᓚᐅᖅᑎᓐᓇᖓᔫᓐᓃᑦ, ᐃᓕᕋᓱᓐᖓᒋᓪᓗᑕ ᑲᓐᖓᓯᓐᖓᒋᓪᓗᑕ ᐅᖃᐅᓯᑦᑎᓐᓂᒃ ᐊᑐᕋᓱᖃᑦᑕᖅᑕ ᐊᒻᒪᓗ ᐱᕈᑦᓯᕋᖅᑕᐅᓕᕈᒪᓕᕈᒪᔪᓐᓇᖅ...ᐱᕈᑦᓯᕋᖅᑕᐅᓕᕈᒪᒍᒪ, ᐋ, ᐅᖃᐅᓯᕐᓂᒃ ᐊᑐᕐᓗᑎᒃ ᑕᐃᒪᓐᓇ ᑐᑦᓯᕋᕈᓐᓇᖅᑐᒍᑦ ᒪᓕᒐᕐᒥ ᑎᑎᕋᖅᓯᒪᒻᒪᑦ ᓄᓇᕗᒻᒥ. ᑕᒪᓐᓇᐃᓛᒃ ᐊᔾᔨᐅᖕᒋᑦᑑᓂᕆᕝᕕᐅᒃ ᓄᓇᕗᒻᒥ ᒪᓕᒐᕐᒥ ᐃᓕᓴᖅᓯ...ᐃᓕᓴᖅᓯᒪᔪᒃᑯᑦ ᐱᑕᖃᕐᒪᑦ. ᐊᒻᒪᓗ ᑕᐃᒃᑯᐊ ᓂᕈᐊᖅᑕᐅᓯᒪᔪᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐅᖃᐅᓯᕐᒥᓂᒃ ᐊᑦᓱᕈᖃᑦᑕᖅᑐᒥᓃᑦ,

ᐊᑦ, ᑖᔅᓱᒥᖓ ᓴᖅᑭᑎᑦᓯᖃᑦᑕᕐᓂᑯᒧᑦ, ᐊᑦ, ᐊᒻᒪᓗ ᐅᓇ ᑐᓴᐃᓐᓇᐅᔭᕐᒥᒐᒃᑯ ᐆᑦᑑᑎᒋᔪᓐᓇᖅᑕᕐ, ᐊᒻ, ᐃᖅᑲᓇᐃᔭᕐ᐀ ᕕᒻᒥ, ᐊᑦ, ᐱᔾᑦᓯᕋᖅᑕᐅᓂᒃᑯᑦ ᐅᖃᐅᓯᑦᑎᓐᓂᒃ ᐊᑐᕐᓗᑎᒃ ᐊᑐᐃᓐᓇᖅᑕᖃᓇᐊᓕᒃ, ᐊᒻᒪᓗ ᐊᕐᕋᕐᑎᓐᓂ ᐱᕈᖅᑎᓐᓇᓱᒋᐊᖃᕐᒥᔭᕗᑦ, ᓲᕐᓗ ᑕᓕᖅᐱᒃ ᓴᐅᒥᒃ ᑕᓕᖅᐱᒃ ᓴᐅᒥᒃ ᐱᓱᖃᑦᑕᕋᑦᑕ. ᑕᒪᓐᓇᑦᑕᐅᖅ ᐊᕐᕋᕐᕋᑦ᐀ ᑎᓐᓂ ᐃᖅᑲᓇᐃᔭᕐᕕᒻᒥ ᐊᕐᕋᕐᕋᑦᑎᓐᓂ ᐃᓕᓐᓂᐊᕐᕕᓐᓂ ᐊᕐᕋᕐᕋᑦᑎᓐᓂ ᐱᔾᑦᓯᕋᖅᑕᒃᑯᑦ, ᓇᐅᒃᑯᓕᒫᕐᓗᒃ ᐅᖃᐅᓯᑦᑎᓐᓂᒃ, ᐊᑦ, ᐊᑐᕋᓱᒋᐊᖃᖅᑐᒍᑦ, ᐊᑦ, ᐊᒻᒪᓗ ᓄᓇᕗᒻᒥ ᓴᓐᖏᔪᒻᒪᕆᐅᒐᓗᐊᖅᑎᓪᓗᒍ ᐃᓄᒋᐊᓗᐊᕈᓐ᐀ ᓃᐸᓪᓕᐊᓂᖓ ᐅᔾᔨᕐᓇᕐᒪᑦ. ᐊᒻᒪᓗ ᑕᒪᒃᑯᐊ, ᐊᑦ, ᓇᒻᒥᓂᕆᔭᐅᔪᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᓯᖏᑦ, ᐊᑦ, ᓴᖅᑭ...ᓴᖅᑭᑦᓯᒪᔪᑦ, ᐊᑦ, ᐅᖃᐅᓯᕐᒥᓂᒃ ᐊᑦᓱᑦᑎᖃᖅᓱᑎᒃ, ᐊᑦ, ᐱᓕᕆᖃᑦᑕᕐᒪᑕ. ᐊᑦ, ᐆᑦᑑᑎᖃᕈᓐᓇᖅᑐᖓ ᐅᖃᖅᑐᖃᖅᑲᐅᒻᒪᑦ, ᐊᑦ, ᓄᓇᕗᑦ ᐊᐅᓪᓚᖃᑦᑕᖅᓱᑎᒃ ᐅᖃᐅᓯᕐᒥᓂᒃ, ᐊᑦ, ᐃᓕᓐᓂᐊᐸᒃᓱᑎᒃ. ᑕᐃᒪᐃᖃᑦᑕᖅᑐᒍᑦ ᓄᓇᕗᒻᒥ, ᐊᑕᐅᓯᐅᓐᖏᑦᑐᒥᓪ—

ᓘᓐᓃᑦ ᐆᑦᑑᑎᖃᕈᓐᓇᖅᑐᖓ, ᐊᒥᓱᒻᒪᕆᐅᒻᒪᑕᐃᓛᒃ, ᐊᑦ, ᐊᔾᔨᓐᖏᑦᑐᑦ, ᐊᑦ, ᓴᖅᑭᑎᑕᐅᓯᒪᔪᑦ ᐊᑦᓱᕈᑕᐅᓂᑯᒧᑦ, ᐊᑦ, ᐊᒻᒪᓗ ᓂᕈᐊᖅᑕᐅᓯᒪᔪᓪᓗ ᑕᐃᒃᑯᐊ ᐅᖃᐅᔭᐅᖃᑦᑕᖅᓯᒪᓂᑯᒻᒪᑕ ᐃᓄᓐᓄᑦ ᐅᖃᐅᓯᖅᐳᑦ ᐊᑦᓱᕈᑎᒋᔭᕆᐊᖃᖅᑕᕗᑦ ᓂᕈᐊᖅᑕᐅᓯᒪᔪᑦ ᐊᑦᓱᕈᓐᖏᓗᐊᖅᐸᑕ ᐅᖃᐅᑎᔭᕆᐊᖃᕐᒥᔭᕗᑦ.

ᐊᑦ, ᐊᔾᔨᓐᖏᑐᒻᒪᕆᐊᓗᓐᓂᒃ ᓴᖅᑮᓯᒪᔪᖃᕐᒪᑦ ᐆᑦᑑᑎᖃᔪᓐᓇᖅᑐᖓ ᒪᐃᑯᕈᓴᑉ, ᑕᐃᒃᑯᐊ ᖃᕆᓴᐅᔭᒃᑯᑦ, ᐊᑦ, ᐱᓕᕆᓛᑦ, ᐊᑦ, ᒐᕙᒪᒃᑯᓪᓗ ᐊᒻᒪ ᑕᐃᒃᑯᐊᓗ ᒪᐃᑯᕈᓴᑉᑯᑦ ᐊᔾᔨᖃᑎᖃᖅᓱᑎᒃ ᐃᖅᑲᓇᐃᔭᖃᑎᒌᒃᓱᑎᒃ ᓴᖅᑮᑎᑦᓯ...ᓴᖅᑭᑎᑦᓯᔪᓐᓇᖅᓯᒻᒪᕆᓚᐅᕐᒪᑕ ᐃᕐᓈᓐᓇᖅ ᐃᒪᓐᓇ ᑎᑎᕋᕈᕕᐅᒃ ᐅᖃᓚᐅᑎᕋᓛᕐᒧᑦ ᖃᓪᓗᓈᑎᑦ ᑎᑎᕋᕈᕕᐅᒃ ᐃᕐᓈᓐᓇᖅ ᑕᑯᕐᓴᕈᕐᓂᐊᖅᑐᖅ ᐃᓄᑦᑎᑐᑦ. ᐊᑦ, ᐅᖃᓕᒫᒐᐃᑦ ᐅᖃᓕᒫᒐᓕᐅᖃᑦᑕᖅᑐᑦ, ᑕᕐᓇᔾᔭᑦᓴᓕᐅᖃᑦᑕᖅᑐᑦ ᑕᓚᐋᓴᒃᑰᖅᑎᑦᓯᓲᑦ, ᐊᑦ, ᓇᐅᒃᑯᕈᑑᔾᔭᒃ ᐊᑦ, ᐊᔾᔨᓐᖏᑦᑐᓂᒃ ᐱᑕᖃᖅᑐᖅ ᓄᓇᕗᒻᒥ, ᑕᐃᒪᑑᖅ ᓄᓇᕗᒻᒧᕈᓐᓇᖅᓯᓛᖅᐳᑎᑦ ᑕᑯᔭᖅᑐᖅᑭᓐᓇᓛᕋᕕᑦ,

ᖁᔭᓐᓇᒦᒃ ᐃᑦᓯᐸᐅᑕᖅ.

[*Les propos en inuktitut sont interprétés en anglais puis traduits ainsi:*]

Merci de m'accueillir ici.

La Loi sur la protection de la langue inuite a été adoptée après la création du Nunavut en 1999, un événement commémoré par la Fête du Nunavut.

Nous avions au départ une loi linguistique qui venait des Territoires du Nord-Ouest, du Nunatsiaq. Nous avons élaboré notre propre loi au Nunavut pour les Nunavummiuts.

Avant même que je devienne commissaire, on me disait de ne plus hésiter à parler notre langue. Il ne fallait plus avoir peur de l'utiliser pour pouvoir la garder en vie. C'est maintenant ce que prévoit explicitement cette loi. C'est ce qui distingue notre loi linguistique. Les élus qui étaient auparavant des militants politiques avaient du mal à parler l'inuktitut, car c'était une langue peu utilisée.

Pour assurer la survie de notre langue, il faut d'abord la parler à la maison et dans les écoles. C'est comme pour la marche; il faut y aller un pas à la fois. C'est de cette façon que nous pourrons amorcer la sauvegarde de notre langue et en venir à l'utiliser plus souvent. Bien que la langue se porte plutôt bien au Nunavut, la population diminue. Plusieurs arrivent au terme de leur vie pendant que d'autres laissent leur patrimoine se perdre. Nombreux sont ceux qui ont du mal à parler leur propre langue. Certains soutiennent qu'il faudrait qu'ils se retrouvent dans un campement pour apprendre leur langue sur le territoire même. C'est comme ça que les choses se passent au Nunavut.

Il y a de nombreux dialectes. Bien des préoccupations ont été soulevées du fait que nous arrivons difficilement à garder ces langues vivantes. Nous luttons pour y parvenir, car elles sont le reflet de nos valeurs. Si nos élus ne font pas le nécessaire à ce chapitre, nous devons les rappeler à l'ordre.

Différents outils technologiques sont mis à notre disposition. Microsoft propose ainsi un dispositif permettant de traduire rapidement en inuktitut un texte rédigé en anglais au moyen d'un téléphone ou d'une autre plateforme technologique. J'espère que vous pourrez venir nous visiter pour faire vous-mêmes l'essai de ce merveilleux outil.

Merci.

[*Traduction*]

● (1600)

Le président: Il vous reste 45 secondes.

Mme Jenica Atwin: *Qujannamiik.*

Vous mentionnez ces outils, et je pense que les perspectives technologiques sont vraiment fascinantes.

J'aimerais beaucoup, madame Gordon, que vous nous parliez davantage de l'Institut culturel. Il est que c'est un concept vraiment intéressant. Pouvez-vous nous en dire plus long sur la façon dont les choses se passent?

Mme Kitty Gordon: L'Institut culturel Avataq est une entité indépendante chargée de protéger notre culture et notre langue.

C'est une autre entité qui manque de financement, ce qui limite sa capacité d'action au sein de nos communautés. Il y a un projet de dictionnaire qui est en cours. On en est à l'étape de la révision et de la correction. Comme il s'agit d'un institut privé de petite taille, ses moyens d'intervention sont plutôt restreints. Son travail est très important pour notre identité et notre culture, mais il souffre d'un financement insuffisant pour les programmes que l'on souhaite mettre en œuvre.

● (1605)

Le président: Merci, madame Atwin.

[*Français*]

Madame Bérubé, la parole est à vous pour six minutes.

Mme Sylvie Bérubé (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Je remercie tous les témoins de leurs présentations.

Ma circonscription est celle de l'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou. Je comprends très bien les explications de Mme Gordon en ce qui a trait à la langue. Je suis allée à Aupaluk avant les Fêtes, et j'ai vu un peu ce qui s'y passe. Au mois d'avril, d'ailleurs, je veux retourner plus longtemps dans ma belle grande circonscription du Nord du Québec, à Eeyou Istchee et au Nunavik.

Ma question s'adresse surtout aux représentants de la nation de Little Salmon Carmacks. J'aimerais me pencher sur la nécessité d'avoir du financement adéquat et durable. Au fur et à mesure que cette étude sur les langues autochtones avance, on constate que les personnes qui sont venues nous parler, qu'elles soient membres d'une Première Nation ou qu'elles soient Métisses ou Inuites ont besoin de prévisibilité.

Revitaliser une langue, la valoriser et assurer sa protection, c'est un travail de longue haleine. C'est difficile de mener ce travail de fond. Il n'y a pas d'assurance que, au bout du compte, les sous ne manqueront pas.

Vous avez parlé, dans vos allocutions, d'un investissement récurrent et annuel de 80 millions de dollars. Cela démontre clairement qu'il y a un besoin et un manque de financement dans le domaine des langues autochtones. Vous parlez également d'un besoin de 995 millions de dollars au cours de la prochaine décennie.

Pouvez-vous nous en dire davantage sur l'importance de ce financement à long terme en ce qui a trait à la revitalisation des langues autochtones? Selon vous, qu'est-ce qui explique une telle lacune sur le plan du financement?

[*Traduction*]

Le président: Vous pouvez répondre, monsieur Schultz.

M. Ed Schultz: *Merci*. *Mahsi cho*.

Vous avez abordé différents sujets dans vos questions et vos observations, et je vous en remercie. Bien des gens voient de nombreux parallèles entre la situation de langue française et celle de nos langues autochtones. Nous avons toutefois pu constater au fil des 100 dernières années le recours à des pratiques et des politiques colonialistes visant délibérément l'éradication de nos langues et de nos modes de vie. Dans bien des cas, il a été établi dans les lois elles-mêmes que l'on interdisait nos danses, nos chants et parfois même l'utilisation de nos langues autochtones.

Nous essayons de renverser une tendance qui remonte à bien plus de 100 ans. Le système colonialiste a dépensé des milliards de dollars pour amener nos gens à abandonner leur langue, et nous soutenons que, dans l'esprit de réconciliation qui règne actuellement, on devrait déployer des efforts tout aussi considérables pour nous aider à les rétablir ou à maintenir celles qui sont encore en usage. Comme pour toutes les langues de n'importe quel endroit du monde, un financement durable est nécessaire pour en assurer l'utilisation continue, la croissance et l'épanouissement à long terme. Malheureusement, il n'y a pas qu'au Canada que les langues autochtones souffrent d'un financement nettement insuffisant lorsque ce n'est pas d'une absence totale de financement. La survie de ces langues dépend habituellement des efforts de bénévoles et du bon vouloir de sympathisants sincères.

Très brièvement, j'aimerais vous expliquer pourquoi cela est si important. C'est en lien avec votre question. Au Canada, les Premières Nations doivent composer depuis longtemps avec de nombreux indicateurs sociaux négatifs, notamment en matière d'éducation, d'incarcération, de santé et d'emploi. Bon nombre de nos dirigeants et de nos gouvernements autonomes doivent ainsi faire le constat d'un peuple perdu, pris au piège entre deux mondes — le monde occidental moderne et le nôtre. On a délibérément forcé nos gens à renoncer à leur monde et ils se retrouvent pour ainsi dire perdus. Pourquoi sont-ils perdus? Ils sont perdus parce que notre langue est l'ancrage véritable de nos valeurs, de nos coutumes, de nos traditions et de nos croyances, comme c'est le cas de toutes les langues pour tous les peuples du monde.

Nous nous retrouvons donc maintenant dans cette position inconfortable, et nous estimons qu'un financement durable à long terme est nécessaire, non seulement pour contribuer à la préservation des langues autochtones, mais aussi pour rétablir les valeurs et la santé de nos communautés, là même où nous pouvons nous attaquer aux symptômes — ce que j'appelle les indicateurs sociaux négatifs — et vraiment commencer à nouer de saines relations entre les peuples au Canada.

Merci.

● (1610)

[*Français*]

Le président: Il reste une minute.

[*Traduction*]

M. Mark Nelson: Est-ce que je pourrais répondre également?

Le président: Allez-y, monsieur Nelson.

M. Mark Nelson: Merci.

Vous voudrez bien m'excuser de vous avoir interrompu.

Pour ce qui est de la nécessité d'un financement durable, j'aimerais aussi faire le lien avec une question précédente concernant les résultats.

Comme l'indiquait M. Schultz, il est vraiment essentiel d'assurer la continuité des programmes offerts à l'échelle des communautés afin de pouvoir mobiliser toutes les ressources en misant sur les succès obtenus, plutôt que d'avoir à proposer chaque année des projets sans savoir si l'on obtiendra du financement. Il faut dans cette optique déployer des programmes intensifs qui produisent des résultats concrets.

J'ai un excellent exemple d'une démarche semblable. Il s'agit des programmes d'immersion dans le cadre desquels des adultes s'engagent, contre rémunération, à étudier une langue à temps plein pendant quelques années. Ils deviennent ainsi, en occupant l'équivalent d'un emploi à temps plein, des apprenants de cette langue pour pouvoir la transmettre à la génération suivante. Ces programmes se sont révélés efficaces au sein des communautés en formant en l'espace de quelques années des locuteurs de niveau intermédiaire à avancé, mais tout cela exige des efforts intensifs et des ressources considérables. Il est maintenant bien établi qu'il ne suffit pas de consacrer quelques heures par semaine à cette formation et à la lecture en soirée pour faire passer une langue d'une utilisation sporadique au statut de langue vivante au sein de la communauté.

Cela nous ramène donc à la quantité de ressources nécessaires pour mettre en place des programmes intensifs de cette nature. Les ressources engagées jusqu'à maintenant sont considérables, mais lorsqu'on les répartit entre les très nombreuses communautés autochtones, chacune d'elles n'en reçoit pas suffisamment pour mettre en oeuvre ces programmes intensifs. C'est une considération que nous avons prise en compte dans notre modélisation.

[*Français*]

Le président: Merci, madame Bérubé.

Madame Idlout, vous avez la parole pour six minutes.

[*Traduction*]

Mme Lori Idlout (Nunavut, NPD): [*La députée s'exprime en inuktitut ainsi qu'il suit:*]

ᖁᔭᓐᓇᒥ, ᐋ, ᐃᓗᓐᓇᓯ ᐅᖃᕆᐊᖅᑐᖅᑐᓯᒍᑦ, ᐊᒻᒪᓗ,

ᐊᑦ, ᐊᒃᓯᐊᓗᒃ ᖁᔭᓕᕗᖕᒐ, ᐊᑦ, ᑖᒃᑯᐊ ᒪᕐᕉᒃ ᐅᓂᒃᑳᖅᐊᖅᑐᖅᑐᑦ ᐊᐱᖅᓱᕈᓐᓇᕋᒃᑭᒃ ᐃᓄᑦᑑᖅᑐᐃᓐᓇᐅᓗᑕ ᐅᖃᖃᑎᒌᑦᓱᓐᓇᕋᑦᑕ ᐃᓄᑦᑑᕋᓗᐊᖅᑎᓪᓗᑕ ᑖᒃᑯᐊ, ᐊᑦ, ᓱᓴᕈᒃᑯᑎᒍᑦ ᑐᑭᓯ ᔪᓐᓇᖅᑎᑕᐅᓂᐊᕐᒪᑕ ᖃᓪᓗᓈᑎᑦ ᐃᒪᓐᓇ ᐊᒃᓯᐊᓗᒃ ᖁᔭᓕᕗᖕᒐ, ᐊᒡᒪ, ᐅᖃᐅᓯᖅᐳᑦ ᐊᓐᓂᕐᓇᖅᑑᑎᓪᓗᒍ ᑐᓴᖅᓴᐅᖕ ᖏᓐᓇᕆᐊᖃᒻᒪᕆᒃᑕᐃᓛᒃ ᑖᓐᓇ ᑐᑭᓯᓇᖅᑐᖅᐆᒪᒻᒪᑦ, ᐊᑦ, ᑭᓇᐅᓂᑦᑎᓐᓂᒃ ᓇᓗᓇᐃᒃᑯᑕᐅᒻᒪᑦ.

ᑖᓐᓇ ᖃᐅᔨᒪᑎᓪᓗ ᑎᒍᑦ ᐅᖃᐅᓯᖅᐳᑦ ᐊᓐᓂᓇᑎᓪᓗᑎᒍᑦ ᐊᒻ, ᐃᑲᔪᖅᑐᖅᑕᐅᒃᑲᓐᓂᓇᐊᖃᕐᓂᖕᒐ ᓇᓗᓇᖕᒋᑦᑐᖅ ᑐᑭᓯᐊᒪᕐᓯᐊᖅᑕᕋ ᑕᒪᓐᓇ, ᐅᓇ ᐊᑦ ᖃᐅᔨᒪᔪᐃᓐᓇᐅᓪᓗᑕᓗ ᒪᓕᒐᐃᑦ ᓴᖅᑭᑕᐅᒌᒐᒥᒃ ᓴᓐᖕᒋᓂᖃᖅᑐᐊᔫᖃᑦᑕᕐᒪᑕ ᒪᓕᒐᐃᑦ, ᐊᒡ, ᒪᓕᒐᖅᑕ ᖃᓕᕋᓗᐊᕐᒪᑦ ᓄᓇᖃᖅᑳᖅᓯᒪᔪᖅᑎᒍᑦ ᐅᖃᐅᓯᖅᐳᑦ, ᐊ, ᓴᖅᑭᒃᑳᖅᓂᕈᓐᓇᕐᓂᕋᖅᑕᐅᓪᓗᓂ ᐱᔪᓐᓇᐅᑎᖃᕈᓐᓇᖅᑎ ᑕᐅᓪᓗᑕ ᓄᓇᖃᖅᑳᖅᓯᒪᔫᔪᑎᒍᑦ ᐅᖃᐅᓯᖅᐳᑦ ᐊᑐᕈᓐᓇᑳᖅᓂᕐᑯᓪᓗᒍ. ᐅᖃᖅᓯᒪᓪᓗᓂ ᐃᑲᔪᖅᑐᖅᑕᐅᔪᓐᓇᕋᑦᑕᒎᖅ ᑮᓇᐅᔭᖃᖅᑎᑕᐅᔪᓐᓇᕋᑦᑕᒎᖅ ᑖᓐᓇ ᒪᓕᒐᖅ, ᐊᑦ, ᐱᔪᓐᓇᐅᑎᒥᒃ ᓴᖅᑭᑦᓯᒻᒪᑦ, ᑭᓯᐊᓂ ᑕᒪᑦᓯ ᐊᐱᓇᔪᒪᕝᑦᓯ ᑖᓐᓇ

ᒪᓕᒐᖅ ᓈᒻᒪᐸᑉ, ᐊᑦ, ᑮᓇᔭᖃᖅᑎᑕᐅᕋᓂᐸᐱᓯ, ᑮᓇᐅᔭᖃᖅᑎᑕᐅᕋᓂᕐᓂᕐᒋᒃᑯᑦᓯ ᖃᓄᑎᒥ ᑮᓇᐅᔭᒃᑲᓐᓂᕐᓂᒃ ᑐᓂᔭᐅᔭ ᓇᐊᖃᕋᓗᐊᖅᐸᑕ ᓄᓇᖃᖅᑳᖅᓯᒪᔪᐃᑦ, ᐊᒡ, ᖃᖅᓯᖅᓱᖅᓱᑕᑭᐊᖅ ᐅᓇ ᑲᑎᒪᔾᔪᑎᒥᓕᕋᑦᑎᒍ ᑕᐃᒪᓐᖓᓂᒃ ᐅᖃᐅᔾᔭᐅᑲ

ᑕᒃᑐᒍᑦ ᑮᓇᐅᔭᐃᒡᒍᖅ ᓈᒻᒪᓐᖕᒋᓗᐊᕐᒪᑦ ᑕᐃᒪᓐᖓᓂᓗ ᐅᖃᐅᔾᔭᐅᑲᑕᒃᑯᒍᑦ ᓄᓇᖃᖅᑳᖅᓯᒪᔪᐃᑦ ᐅᖃᐅᓯᖕᒋᑦ ᐊᓯᐅᕝᓪ ᓕᐊᖕᒋᓐᓇᕐᒪᑕ. ᐃᒪᓐᓇ ᑐᑭᓯᑎᑕᐅᔭᓇᐊᖃᕋᓗᐊᖅᐳᒍᑦ ᖃᓄᑎᒥ ᑮᓇᐅᔭᕐᓂᒃ ᓴᖅᑭᑎᑦᓯᔭᓇᐊᖃᖅᐱᑕ ᖃᓄᖅ ᑐᒃᓯᕋ

ᓇᐊᖃᖅᐱᑕ ᑮᓇᐅᔭᐃᑦ ᖃᓄᖅ ᐱᑭᖅᑎᑕᐅᒃᑲᓐᓂᓇᐊᖃᖅᐸᑕ, ᐅᓂᒃᑲᐅᑎᔪᓐᓇᕈᑦᓯᐅᒃ ᑖᓐᓇ ᑭᐅᔪᓐᓇᕈᑦᓯᐅᒃ ᖃᓄᑎᒥ ᑮᓇᐅᔭᕐᓂᒃ ᓴᖅᑭᑎᒃᓯᒃᑲᓐᓂᓇᐊᖃᖅᐱᑕ ᑖᓐᓇ, ᐊᑦ, ᓄᓇᖃᖅᑳᖅᓯᒪᔪᑎᒍᑦ ᓈᒻᒪᒃᓴᖃᑎᖃᓪᓚᑦᑖᓕᕐᓂᐊᕈᑦᑕ ᒐᕙᒪᑐᖃ ᒃᑯᓐᓂᒃ ᓈᒻᒪᒃᓴᖃᑎᒌᓕᕐᓂᖅ ᑖᓐᓇ ᓴᖅᑭᓪᓚᑦᑖᕐᓂᐊᖅᐸᑦ ᐅᖃᐅᓯᖅᐳᑦ ᖃᓄᖅ ᑭᓇᐅᔭᖃᖅᑎᑕᐅᒋᐊᖃᖅᐸᑦ, ᐊᑦ, ᐊᓐᓂᓇᓐᓇᕐᓂᐊᕈᑦᑎᒍ ᓯᕗᓂᖅᓴᖅᐳᑦ ᑭᖑᔫᖅᑖᖅᐸᓪᓕᐊᑎᓪᓗᑕ ᑖᒃᑯᐊ ᐃᓄᑦᑑᖕᒋᓐᓇᕐᑯᓂᐊᕈᑦᑎᒍᑦ ᐅᐃᕖᑎᓪᓗᓐᓂᑦ, ᐊᑦ, ᐊᑦ, ᓄᓇᖃᖅᑳᖅᓯᒪᔪᐃᑦ ᐊᓪᓚᐃᑦ ᐊᓪᓚᖕᒐᔪᐃᑦ ᐅᖃᐅᓯᖕᒋᑦ ᐱᑕᖃᐃᓐᓇᕐᓂᐊᖅᐸᑕ ᖃᓄᑎᒥ ᑮᓇᐅᔭᕐᓂᒃ ᓴᖅᑭᒃᑲᓐᓂ ᓇᐊᖃᖅᐱᑕᑭᐊᖅ ᐃᒪᓐᓇᖃᐃ ᖃᐅᔨᒪᑲᐅᑎᒥᓂᐊᕈᑦᑕ

ᑑᕐᓗᓐ, ᑭᑎ, ᐊᑦ, ᒫᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᑦ, ᑕᐃᒫᒃ ᑖᒃᑯᐊᖃᐃ ᑭᐅᔪᓐᓇᖅᑐᐃᓐᓇᐅᐸᑉᑕ,

ᖁᔭᓐᓇᒥᒃ.

[*Les propos en inuktitut sont interprétés en anglais puis traduits ainsi:*]

Merci à tous nos témoins.

Je suis heureuse de voir nos deux invitées ici présentes, car nous pouvons échanger dans notre langue en étant comprises de tous grâce au travail de nos interprètes. C'est vraiment formidable, parce que notre langue est importante pour nous et notre culture, et nous ne devons jamais cesser de le faire valoir.

Quand les autres commenceront à comprendre à quel point notre langue est précieuse, ils seront plus enclins et davantage inspirés à nous offrir le soutien dont nous avons besoin dans le cadre des différentes lois et propositions qui ne manqueront pas de continuer à être mises de l'avant, j'en suis persuadée.

J'aimerais que vous nous disiez si cette aide est suffisante. Bénéficiez-vous d'un financement adéquat? Si ce n'est pas le cas, quels fonds supplémentaires devraient être alloués pour les peuples autochtones?

On nous a affirmé à maintes reprises que le financement est insuffisant, ce qui donne l'impression d'un disque rayé tellement on nous le répète.

Il nous faut trouver une façon de poser les bonnes questions. Comment obtenir un soutien plus senti? Comment obtenir un meilleur financement pour ces programmes visant la revitalisation de nos langues? Je suis convaincue que le gouvernement fédéral en viendra un jour à entendre nos revendications et à pouvoir satisfaire nos besoins, car nos descendants comptent sur nous aujourd'hui pour veiller à ce que nos langues ne soient pas perdues à jamais. Combien de fonds supplémentaires nous faut-il pour mettre en œuvre les programmes nécessaires à la revitalisation de nos langues autochtones?

J'aimerais bien que Mme Aariak ou Mme Gordon puisse répondre à cette question.

Merci.

[*Traduction*]

● (1615)

Le président: Vous avez deux minutes et demie au total.

Mme Kitty Gordon: [*La témoin s'exprime en inuktitut ainsi qu'il suit:*]

ᐃᒻᒪᖃ ᖃᐅᔨᓴᖅᓯᑕ ᓇᓃ ᓯᓚᕐᔪᐊᕐᒥ ᐅᓂᒃᑲᐅᓯᖕᒋᓂ ᐊᓯᖕᒋᒃᓴᒃᑐᕕᓂᕐᓂ ᐅᑎᖅᑎᓯᒍᓐᓇᔪᕕᓂᐅᔪᖃᖅᐸᑦ ᑕᐃᒃᑯᐊ ᐃᒻᒪᖃ ᖃᓄᖅ ᐱᓇᓱᐊᖅᑐᒥᓂᐅᒻᒪᖕᒐ ᖃᐅᔨᓴᖅᑎᒋᓪᓗᒋᑦ ᐃᔭᕋᕐᓵᓇᓪᓗᑎᑦ ᑕᐃᒃᑯᐊ ᑖᓐᓇ ᐱᓇᕆᐊᖅᑐᒥᓂᐅᒻᒪᖕᒐ ᖃᐅᔨᓴᖅᑎᒋᓪᓗᒋᑦ ᐅᖃᐅᓯᖕᒋᑦᑐᖅᓴᖅᐳᑦ

[*Les propos en inuktitut sont interprétés en anglais puis traduits ainsi:*]

Peut-être pourrions-nous mener des recherches à l'échelle internationale pour déterminer s'il y a des pays où des peuples autochtones ont perdu leur langue pour réussir ensuite à la faire revivre. Une telle étude sur les peuples autochtones du monde serait donc un excellent point de départ.

Mme Karliin Aariak: [*La témoin s'exprime en inuktitut ainsi qu'il suit:*]

ᖁᔭᓐᓇᒥᒃ, ᐊᑦ, ᑎᒃᑯᐊᖅᑐᐃᓪᓚᖅᑮᒍᓐᓇᖕᒋᑦᑐᖕᒐ ᖃᑦᓯᓂᓪᓚᑦᑖᖅ ᑭᓯᐊᓂ ᐅᓄᖅᑐᐊᓗᐃᑦ, ᐊᒻᒪᐃ, ᐊᒻᒪ, ᑭᓯᐊᓂ ᐅᖃᕈᒪᕋᑖᖅᑐᖕᒐ, ᐊᑦ, ᐅᓇ ᐆᑦᑑᑎᒥᓂᐊᖅᑲᐅᔭᕋ, ᐊᒻᒪ, ᒐᕙᒪᑐᖃᑯᓐᓂ ᐃᖅᑲᓇᐃᔭᖅᑐᑦ ᓄᓇᕗᒻᒥ, ᐊᑦ, ᐃᓄᑦᑎᑦ ᐅᖃᓪᓚᒍᓐᓇᕐᑕᐅᖅ ᒐᕙᒪᑐᖃᑯᓐᓂ ᐃᖅᑲᓇᐃᔭᖅᑐᑦ ᓄᓇᕗᒻᒥ, ᐊᑦ, ᐅᖃᕈᒪᕋᑖᖅᑐᖕᒐ, ᐊᑦ, ᐅᓇ ᐅᑦᑑᑎᒥᓂᐊᖅᑲᐅᔭᕋ, ᐊᒻᒪ, ᒐᕙᒪᑐᖃᑯᓐᓂ ᐃᖅᑲᓇᐃᔭᖅᑐᑦ ᓄᓇᕗᒻᒥ, ᐊᑦ, ᐃᓄᑦᑎᑦ ᐅᖃᓪᓚᒍᓐᓇᕐᑕᐅᖅ ᒐᕙᒪᐅᑉ ᐊᐅᓚᓂᓇᔭᖕᒐ ᐃᓗᐊᓂᑦᑕᐅᖅ ᐊᑦᓱᕈᒃᑲᓐᓂᕐᓗᑎᒃ. ᐊᑦ, ᐅᐃᓇᑎᑦ ᐅᖃᓪᓚᒍᓐᓇᖅᑐᑦ ᐅᖃᐅᓯᕐᑎᓐᓂᒃ ᐅᖃᓪᓚᒍᓐᓇᖅᑐᖅ

ᑮᓇᕐᓂᕐᓗᑎᒃᑲᖅᑎᑕᐅᒃᑲᓐᓂᕈᓐᓇᖅᐸᑕ ᖃᓄᐃᒻᒪᓪᓕ ᐃᓄᐃᑦ ᐅᖃᐅᓯᖕᒐᓐᓂᒃ ᐅᖃᓪᓚᒍᓐᓇᖅᑐᖅ

On nous a affirmé à maintes reprises que le financement est insuffisant, ce qui donne l'impression d'un disque rayé tellement on nous le répète.

ᑖᓇᐅᔭᖃᖅᑎᑕᐅᒃᑲᓐᓂᕈᓐᓇᓐᖏᓚᑦ. ᓄᓇᕗᑦ ᒐᕙᒪᒃᑯᑦ ᖃᐅᔨᓴᓲᑦ, ᐋ, ᖃᓄᑎᒋ ᑐᑭᓯᐅᒪᔪᓐᓇᕐᒪᖔᑦ ᑕᐃᒃᑯᐊ ᐃᖅᑲᓇᐃᔭᖅᑎᖕᒋᑦ, ᐋ, ᖃᓄᖅ ᑐᑭᓯᐅᒪᓂᓇᔭᖕᒐ ᐊᑕᐅᓯᖅ ᒪᖔᑦ ᐱᖕᒐᓯᑦ ᑕᐃᒃᑯᐊ ᐊᕕᑦᑐᖅᓯᒪᔪᑦ ᐊᑭᑦᑐᖅᐸᓪᓕᐊᓪ– ᓗᓂᓗ ᑐᑭᓯᐅᒪᓂᖅᓴᐅᐸᐸᑦ. ᐋ, ᑕᐃᒪᓐᓇ, ᐋ, ᒐᕙᒪᑐᖃᒃᑯᑦ ᐅᐃᓱᑎᑐᑦ ᐱᓲᖕᒍᒻᒪᑕ ᐅᖃᐅᓯᖅᐳᑦᑕᐅᖅ ᓲᖅᓗ ᐅᑦᑐᑎᒋ– ᔪᓐᓇᖅᑕᕋ ᓄᓇᕗᒻᒥ ᑕᐃᒪᐃᓕᐅᖅᑕᐅᓇᓱᐊᖅᑐᖅᑕᐅᖅ ᐅᖃᐅᓯᑦᑎᓐᓂᒃ ᐊᑦᓱᕈᑎᖃᖅᓂᐊᖅᐸᑕ, ᐊᒻᒪᓗ ᑖᒃᑯᐊ ᒐᕙᒪᒃᑯᑦ ᓇᓗᓇᐃᖅᓯᒪᒻᒥᒻᒪᑕᐃᑖᒃ 100%ᒍᓂᕋᕋᑖᖅᑕᕋ, ᐋ, ᑭᓯᐊᓂ ᓴᖅᑭᔭᖅᑎᑦᓯᒃᑲᓐᓂᓇᐊᓖᑦ ᐊᑦᓱᕈᒃᑲᓐᓂᓇᐊᓖᑦ, ᐋ, ᐱᓕᓇ– ᔭᒥᓐᓂᒃ ᐃᓗᐊᓂ ᓯᓚᑖᓂᓗᓐᓂᑦ. ᖁᔭᓐᓇᒦᒃ.

[*Les propos en inuktitut sont interprétés en anglais puis traduits ainsi:*]

Je ne peux pas vous donner un nombre précis, mais je sais que les besoins sont immenses.

Un exemple dont je voulais vous parler est celui des organismes du gouvernement fédéral. Nous obtenons des fonds, oui, mais pas de fonds supplémentaires. Disons qu'une personne est bilingue et parle français et inuktitut, elle obtient des fonds supplémentaires, mais les obstacles sont les mêmes pour assurer la survie de sa langue.

Les francophones obtiennent des fonds supplémentaires pour assurer la survie de leur langue, alors pourquoi, en tant qu'Inuits, ne sommes-nous pas traités de la même façon? C'est la question qu'il faut se poser. Nous ne sommes pas traités de manière équitable.

Beaucoup de choses coûtent plus cher aujourd'hui, et l'inflation augmente.

[*Difficultés techniques*] au sein même du système ou à l'extérieur du système.

Je vous remercie.

[*Traduction*]

Le président: Il ne vous reste que 10 secondes, alors nous allons devoir nous arrêter ici.

Chers collègues, nous pouvons avoir une deuxième série de questions de deux minutes — ce qui inclut le préambule, la question et la réponse —, si cela vous convient. Je présume que vous êtes d'accord.

Monsieur Melillo, allez-y.

M. Eric Melillo (Kenora, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être avec nous pour discuter de ce sujet important.

Je veux revenir au tout début de la séance et à l'exposé de Mme Aariak.

Vous avez donné quelques exemples de problèmes qui sont signalés à votre bureau. Vous avez parlé des affiches lors des élections, mais je crois que vous avez manqué de temps pour nous parler plus en détail des autres exemples. Pourriez-vous nous en dire plus pour nous donner un portrait plus global de la situation?

Mme Karliin Aariak: Je vous remercie. *Qujannamiik*.

Quelques problèmes concernent Élections Canada. J'en ai parlé lorsque j'ai témoigné devant un autre comité. Lors des dernières élections fédérales, il n'y avait rien en inuktitut sur les affiches et les bulletins de vote. C'est un problème qui nous avait été signalé également lors des précédentes élections fédérales. J'en déduis donc qu'on n'a pas donné suite à nos recommandations la première fois.

L'information sanitaire, notamment celle concernant le port du masque obligatoire, n'était qu'en anglais. Les affiches dans un établissement fédéral n'étaient qu'en anglais et en français.

Mon dernier exemple, dont j'ai parlé brièvement en répondant à la question de Mme Idlout, est le suivant: quand on nous signale un problème, je dois faire enquête pour déterminer si c'est recevable. Est-ce que cela contrevient à une loi? Dans des cas particuliers comme celui dont je vais vous parler brièvement, les fonctionnaires inuits au Nunavut ne reçoivent pas une prime au bilinguisme, et ce, même s'ils doivent parler inuktitut pour exercer leurs fonctions sur le territoire. Le gouvernement procède à des évaluations. Si un employé veut faire évaluer son niveau de compétence linguistique en inuktitut, il est évalué par un évaluateur indépendant. L'employé reçoit alors, selon son niveau — un, deux ou trois —, la rémunération supplémentaire. C'est un incitatif pour encourager les employés à mieux connaître leur langue et à servir la population dans cette langue.

C'est ce que fait le gouvernement fédéral dans le cas du français. Le niveau de compétence des employés fédéraux est évalué, et c'est le même concept: niveau un, deux ou trois. Puis, selon leur niveau de compétence, ils sont rémunérés en conséquence.

Au Nunavut...

● (1620)

Le président: Je vous remercie. Nous devons passer au prochain intervenant.

Monsieur Battiste, vous avez deux minutes.

M. Jaime Battiste (Sydney—Victoria, Lib.): Je vous remercie.

Je parle couramment une langue autochtone, j'habite dans une communauté autochtone, et je constate, malgré le fait que nous ayons un programme d'immersion et que nous disposions de toutes sortes de ressources, que nos jeunes parlent encore anglais entre eux.

Quelles sont les pratiques exemplaires pour redynamiser une langue? On parle toujours du manque de financement, mais quels seraient les trois principaux éléments que l'on pourrait financer pour obtenir des résultats?

Mme Kitty Gordon: Eh bien, je pense qu'il faut se demander ce que les jeunes utilisent aujourd'hui. TikTok est omniprésent. Tous ceux que je connais dans le Nord utilisent TikTok — tous mes enfants. On pourrait créer un compte TikTok pour l'apprentissage de la langue, et deux ou trois mots par jour pourraient suffire. On pourrait ensuite s'assurer de le populariser auprès des jeunes.

En étant là où les jeunes sont, sur les médias sociaux qu'ils utilisent, nous pourrons les joindre de toutes les façons possibles.

Le président: Il vous reste une minute.

M. Jaime Battiste: Quelqu'un d'autre aimerait-il répondre?

Mme Karliin Aariak: Oui, bien sûr.

La petite enfance est une étape vraiment importante. Au Nunavut, actuellement, on peut se procurer des applications gratuites pour les enfants d'âge préscolaire. Elles sont axées sur l'apprentissage du vocabulaire, de l'écriture et de la grammaire.

Il faut être partout, dans les médias, à la radio. Nous avons deux chaînes de télévision en langue inuite où l'on parle principalement de ce qui se passe dans l'Inuit Nunangat, mais elles visent aussi à s'assurer que plus de gens entendent parler la langue.

Il existe de nombreuses façons de procéder, de nombreuses ressources, mais il faut aussi encourager les débutants à poursuivre leur apprentissage. On n'a jamais fini d'apprendre. Il n'y a pas de diplôme, mais il est important qu'à la maison...

Le président: Je vous remercie.

Je ne veux pas être injuste à votre égard, madame Aariak, mais nous sommes pressés par le temps.

[*Français*]

Madame Bérubé, vous avez la parole pour deux minutes.

Mme Sylvie Bérubé: Merci, monsieur le président.

Madame Gordon, vous savez que cette étude concerne la Loi sur les langues autochtones, qui a été mise en vigueur par le gouvernement fédéral en 2019.

Ma question est très simple. Depuis la mise en vigueur de la Loi, avez-vous constaté des différences en ce qui concerne le financement de l'administration ou l'accompagnement gouvernemental offert à vos communautés?

● (1625)

Mme Kitty Gordon: Malheureusement, madame Bérubé, je ne suis pas en mesure de répondre à votre question aujourd'hui, mais je veux dire que je partage les sentiments que M. Schultz a mentionnés tantôt.

Mme Sylvie Bérubé: D'accord. Merci.

Je vais poser ma question aux autres témoins aussi.

La Loi sur les langues autochtones a-t-elle changé quelque chose?

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Schultz, vous pouvez répondre brièvement.

M. Ed Schultz: Je peux vous garantir que, sur le terrain, rien n'a changé.

Je pense que nous en sommes encore à nous demander de quelle manière la Loi sur les langues autochtones sera mise en œuvre. Le dialogue se poursuit au sein des groupes centraux comme l'Assemblée des Premières Nations, le Congrès des peuples autochtones, etc., les Inuvialuits, les Inuits, nos groupes. Il y a tellement de gens qui participent à la mise en œuvre de cette loi, qui cherchent une approche centralisée. Je prône encore l'idée qu'il faut absolument aller dans les communautés, où la langue vit, où elle vit encore. Une approche centralisée ne fonctionnera jamais. C'est mon humble avis.

Je vous remercie.

Le président: Madame Aariak, si vous voulez ajouter quelque chose, il reste environ 15 secondes...

Très bien. Nous passons à Mme Idlout pendant deux minutes.

Mme Lori Idlout: [*La députée s'exprime en inuktitut ainsi qu'il suit:*]

ᐊᑦ, ᖁᔭᓐᓇᒥᒃ, ᐃᓄᑦᑎᑑᖅᑐᒥᒃ ᑐᓵᔪᒪᑐᐃᓐᓇᒧᑦ ᑖᒃᑯᐊ ᐊᐱᕆᔭᑐᐊᕆᓂᐊᕐᕿᑭ, ᖁᕕᐊᒋᓪᓚᑐᒃᑲᒃᑯ ᐃᓄᑦᑑᖅᑎᖅᑲᖅᓱᓂ ᒪᓕᒐᓕᐅᖁᕐᕕᕐᔪᐊᕐᒥ, ᐊᑦ, ᖃᓄᑦᓕ ᐱᖁᑎᐅᖕᒐᒋᑎᒥ ᓴᖅᑭᑦᓯᓇᔭᖅᐱᓯ ᑖᓐᓇ ᐊᓯᔾᔨᕆᐊᖁᓪᓗᒍ ᒪᓕᒐᕐᔪᐊᖅ ᐱᔪᓐᓇᕐᒥᒃ ᓄᓇᒋᔭᑦᑎᓐᓄᑦ ᑕᑯᔭᐅᑦᓯᐊᖅᔫᒥᓂᐊᕈᓂ ᖃᓄᖅ ᐊᓯᔾᔨᖁᓇᔭᖅᐱᓯ ᒪᓕᒐᕐᔪᐊᕐᒥᒃ ᑕᓐᓇ ᐊᑐᕐᓂᖃᕈᓐᓇᕐᓂᐊᕈᓂ ᓄᓇᖃᖅᑳᖅᓯᒪᔪᓄᑦ. ᑳᕐᓖᓐᒧᓪᓗ ᑭᑎᒧᓪᓗ.

[*Les propos en inuktitut sont interprétés en anglais puis traduits ainsi:*]

Je vous remercie.

Je veux entendre parler en inuktitut, alors je vais poser mes questions aux deux locutrices de cette langue. J'adore parler dans ma langue.

Quelle serait votre recommandation pour améliorer la Loi sur les langues autochtones si on veut promouvoir davantage ces langues au sein de nos communautés et faire en sorte qu'elles soient plus largement comprises? Madame Aariak et madame Gordon, comment procéderiez-vous pour l'améliorer?

Mme Karliin Aariak: [*La témoin s'exprime en inuktitut ainsi qu'il suit:*]

ᓇᓕᐊ ᐱᖁᔭᕐᔪᐊᖅ, ᐊᑦ, ᑖᓐᓇ ᓄᓇᖃᖅᑳᖅᑑᐸᓄᑦ ᑐᕌᖓᔪᖅ ᐅᖃᖅᑏ. ᑖᒃᑯᐊ ᐊᑐᓕᖅᐳᖅᑲᐅᔭᖅ ᒐᕙᒪᒃᑯᓐᓄᑦ ᑐᕌᖓᓗ– ᐊᖅᑲᐅᒻᒪᑎᒃ, ᐊᑦ, ᑭᓯᐊᓂᑦᑕᐅᖅ, ᐊᑦ, ᐃᓕᓴᖅᓯᔭᕆᐊᖃᕐᒥᒻᒪᑕ, ᓲᕐᓗ, ᐊᑦ, ᑲᓇᑕᓕᒫᒥ ᒪᓕᒐᒃᑯᑦ ᐃᓕᓴᕆᔭᐅᓯᒪᔭᕆᐊᓕᒃ ᓄᓇᕗᒻᒥ ᐅᖃᐅᓯᕐᓄᑦ ᓴᐳᒻᒥᔭᐅᓂᖅ–ᓂᐊᕐᓂᕆᔭᐅᔪᒥᒃ ᐱᖁᔭᖅᑕᖃᕐᒪᑦ. ᑕᒪᓐᓇ ᐅᑦᑑᑎᒋᔭᐅᔪᓐᓇᖅᑐᖅ, ᐊᑦ, ᐊᒻᒪᓗ ᓴᓐᖏᓂᖓᓂᒃ, ᐊᑦ, ᓇᓗᓇᐃᖅᑕᐅᔭᕆᐊᓕᒃ, ᓄᓇᕗᒻᒥ ᒪᓕᒐᖃᕋᑦᑕ ᐱᖁᔭᖅ...ᐱᖁᔭᖃᕋᑦᑕ. ᐊᒻ, ᐊᒥᓲᒻᒪᑕ ᐅᓄᖅᑕᐊ– ᓗᐃᓂᑖᒃ ᐊᒃᓱᕈᑕᐅᖃᑦᑕᖅᓯᒪᓂᑰᔪᑦ ᑖᒃᓱᒥᖓ, ᐊᑦ, ᐱᖁᔭᕐᒥᑐᐃᓐᓇᐅᕐᒋᑦᑐᖅ ᑭᓯᐊᓂ ᐅᖃᐅᓯᑦᑎᓐᓂᒃ ᒥᑦᓵᓄᑦ ᐱᓕᕆᖁᔨᓛᑦ ᐊᑦᓱᕈᖃᑦᑕᖅᑐᑦ. ᑭᐅ, ᐅᓇ ᐱᕕᖃᖅᑎᓐᓂᐊᖃᑯ ᑭᑎ.

[*Les propos en inuktitut sont interprétés en anglais puis traduits ainsi:*]

Les recommandations que j'ai présentées plus tôt s'adressaient au gouvernement, mais il faut aussi comprendre et être conscients que la législation nationale au Canada... Il faut que les gens au pays sachent que le Nunavut a une loi qui protège l'inuktitut, une loi de protection. Il faut que les gens au Canada soient au courant de cela.

Il y a beaucoup de problèmes. La loi n'est pas la seule en cause. Notre langue souffre depuis tant d'années.

Je vais laisser du temps à ma collègue pour répondre.

[*Traduction*]

Mme Kitty Gordon: [*La témoin s'exprime en inuktitut ainsi qu'il suit:*]

ᖃᐅᔨᒪᒻᒥᕋᒪ ᑖᒃᑯᐊ ᐃᓛᒃ ᒐᕙᒪᑯᓐᓂ ᒐᕙᒪᑐᖃᒃᑯᓐᓂᑦ ᐱᓇᓱᒐᖃᖅᑏᑦ ᓄᓇᓐᓄᑦ ᐊᐃᓲᖕᒍᒻᒪᑕ, ᐊᒻ, ᑕᐃᒪ ᓄᐃᓕᐅᒥᒋᐊᖃᑦᑕ, ᐊᒻ, ᓄᓇᓐᓄᑦ ᐊᐃᓕᐅᒥᖃᑦᑕᓗᑎᒃ ᑐᑭᓯᓂᐊᕐᒪᑕ, ᐊᒻ, ᖃᓄᐃᓕᖓᓪᓗᑐᕐᓂᑎᓐᓂᒃ ᑕᑯᓗᑎᒃ ᐃᓅᓯᑦᑎᓐᓂᒃ ᑕᑯᓗᑎᒃ ᑕᒻᒐ ᑐᑭ...ᑕᐃᒪ ᑐᑭᓯᔫᐅᓂᐅᓕᕈᑎᒃ ᑖᒃᑯᐊ ᐱᖁᔭᐃᑦ, ᐊᒻ, ᐃᓄᓐᓄᑦ ᐃᓕᑕᓇᔭᐅᓂᖕᒋᑦ ᐃᓄᓐᓄᑦ ᐃᒪᒃ ᓄᐃᓕᐅᒥᒐᔭᖅᑰᖅᑐᐃᓐ, ᐊᒻ, ᑕᐃᒪ ᐃᓕᓐᓂᐊᓗᑎᒃ ᐃᑖ ᑐᑭᓯᓕᐅᒥᒐᔭᖅᑐᐃ, ᐊᒻ, ᓄᓇᓕᐅ ᐃᓗᐊᓖᓕᐅᒥᔾᔭᖅᑕᕈᑎᒃ. ᑕᒪᓐᓇᑐᐊᖅ.

[*Les propos en inuktitut sont interprétés en anglais puis traduits ainsi:*]

Je sais que des employés du gouvernement fédéral se rendent dans des communautés inuites. Ils doivent être plus présents dans nos communautés, afin d'avoir une meilleure compréhension de notre langue, de son état. Ils pourraient ainsi mieux évaluer les lois qui vont protéger la langue inuite.

Nous avons besoin que vous compreniez tout cela du point de vue des communautés inuites, alors venez chez nous.

[*Traduction*]

Le président: Je vous remercie, madame Idlout.

Je tiens à remercier nos témoins aujourd'hui, Mme Aariak, Mme Gordon, M. Schultz et M. Nelson. Je vous remercie d'avoir pris de temps de témoigner en personne ou virtuellement, de même que de vos déclarations liminaires et de vos réponses à nos questions pour cette importante étude. Vous avez manifestement éclairé le Comité sur la situation actuelle et sur la voie à suivre dans le dossier des langues autochtones, et nous vous en sommes reconnaissants. Merci de votre présence aujourd'hui.

Sur ce, nous allons faire une courte pause pour nous préparer à accueillir le deuxième groupe de témoins.

Merci.

● (1630)

_____(Pause)_____

● (1633)

Le président: Chers collègues, nous sommes prêts à passer au deuxième groupe de témoins.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à Miranda Huron, directrice, Éducation et affaires autochtones, Université Capilano, qui témoigne en personne; Danielle Alphonse, chaire de l'innovation régionale de la Colombie-Britannique pour le développement de la petite enfance autochtone, Université de l'île de Vancouver, qui témoigne par vidéoconférence; et Melanie Griffith Brice, professeure agrégée et chaire de recherche Gabriel Dumont en éducation Michif/Métis, Université de Regina, qui témoigne aussi par vidéoconférence.

Vous disposez chacune de cinq minutes pour vos déclarations liminaires, après quoi, nous passerons aux questions.

Sur ce, j'inviterais notre première témoin, Mme Huron, à prendre la parole pour nous présenter sa déclaration liminaire.

Je vous remercie.

Mme Miranda Huron (directrice, Éducation et affaires autochtones, Capilano University, à titre personnel): *Kwe kwe*. Je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui. Je suis la directrice de l'éducation autochtone à l'Université Capilano, et j'étais auparavant la directrice des langues à l'Assemblée des Premières Nations lorsque la loi était en cours de rédaction.

J'aimerais souligner que nous sommes aujourd'hui sur les terres des Algonquins, et que je travaille et j'habite comme invitée non invitée sur celles des Sk̲wx̲wú7mesh, des Tsleil-Waututh et des Musqueam.

Je fais partie de la nation algonquine de Mattawa/North Bay. Je suis très fière d'être de retour ici sur ces terres.

La Loi sur les langues autochtones constituait un premier pas formidable dans la reconnaissance des droits linguistiques des Autochtones. Il s'agissait de la première loi du Canada à reconnaître la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, et qui garantissait un financement adéquat, prévisible et durable pour favoriser la résurgence de leurs langues. La création du Bureau du commissaire aux langues autochtones était également une mesure importante pour que les enjeux linguistiques demeurent à l'ordre du jour ici à Ottawa.

Il est tout particulièrement difficile d'examiner la mise en œuvre initiale de cette loi pendant la pandémie de la COVID-19, alors je suis consciente du travail que vous faites ici, mais c'est une expérience qui illustre davantage à quel point la vitalité de nos langues est précaire.

Selon l'UNESCO, la majorité de nos locuteurs ont plus de 50 ans, un groupe particulièrement à risque pendant la pandémie. Nos langues — qui sont les dépositaires les plus anciens de l'histoire de ce pays — sont dans un état de fragilité évidente.

Trois ans plus tard, nous devons nous interroger sur l'objectif de la politique. Voulons-nous soutenir les langues autochtones en tant que langues secondes, en risquant malheureusement de voir les élèves qui suivent des cours de langue à l'école se rappeler seulement quelques phrases à l'âge adulte, ou visons-nous la résurgence des langues, en développant des économies linguistiques durables, semblables à celles qui ont été créées pour les langues officielles en situation minoritaire?

Si le statut de langue officielle basé sur le territoire n'est pas une visée immédiate, pouvons-nous soutenir l'adoption des langues dans les affaires publiques, comme cela s'est fait à Taïwan, pour commencer à créer ces économies linguistiques?

Nous attendons encore de voir des progrès réels dans la mise en œuvre des articles 8 et 9 de la Loi sur les langues autochtones, en particulier pour ce qui est de la coordination entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux — la dernière intervenante en a parlé —, notamment quand on voit que le Nunavut, qui a une loi très avancée, doit faire marche arrière parce que la loi fédérale ne vient pas appuyer tout ce qu'elle prévoit. Sans coordination, c'est la confusion et la démotivation qui prévaudront, en particulier quand il s'agit de s'attaquer à des questions complexes, comme soutenir les langues autochtones dans les secteurs de l'éducation, de la santé et du système de justice.

Tout comme dans le cas du principe de Jordan, nous ne pouvons pas perdre nos langues en raison du bourbier administratif et de la négligence qui en résulte, qui sont nés du partage des champs de compétence entre le fédéral, les provinces et les territoires que le projet colonial a imposé à nos nations.

La coordination fédérale-provinciale-territoriale a une incidence sur la manière dont les établissements postsecondaires répondent aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, notamment les appels 16 et 62.ii. Les affectations de fonds ciblées pour répondre aux besoins linguistiques dans les établissements postsecondaires se font encore attendre. Les fonds ne devraient pas venir du financement mentionné dans la loi, car ils sont destinés précisément aux organismes autochtones.

Les provinces et les territoires doivent affecter des fonds à même leurs budgets pour que les établissements postsecondaires répondent aux appels à l'action, des fonds qui s'ajoutent à ce que les groupes autochtones ont besoin pour financer leurs programmes internes de résurgence des langues. Il est devenu normal pour les établissements postsecondaires de faire ce travail à partir des fonds existants, ce qui fait en sorte ordinairement d'exploiter le travail du corps professoral et du personnel autochtones, qui doivent faire plus avec moins.

Il faut aussi discuter de la façon de faire ce travail sans alourdir la tâche des membres de la communauté, qui sont déjà débordés par la création de leurs propres programmes de langue. Les travailleurs langagiers font souvent ce travail sans beaucoup de soutien.

● (1635)

Je connais une enseignante qui entrepose tout son matériel dans son auto, faute d'avoir un bureau. Il faut aussi s'occuper de l'infrastructure. Nombreux sont les travailleurs qui sont frustrés par leur incapacité à mettre la main sur du financement quand ils travaillent plus qu'à temps plein pour assurer la viabilité de leur langue. D'autres doivent défendre leur travail parce qu'ils n'ont parfois qu'un ou deux élèves. Cet enjeu ne peut être une affaire de nombre. Ces élèves, en petit ou en grand nombre, sont ceux qui gardent leur langue vivante jusqu'à ce que d'autres soient prêts à le faire. Ces travailleurs langagiers regardent loin devant et pensent aux sept prochaines générations et même au-delà. Il devrait en être de même du gouvernement du Canada.

Meegwetch.

● (1640)

Le président: Je vous remercie, madame Huron.

Nous passons maintenant à Mme Alphonse pendant cinq minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

Mme Danielle Alphonse (chaire de l'innovation régionale de la C.-B. pour le développement de la petite enfance autochtone, Vancouver Island University, à titre personnel): [*La témoin s'exprime en Hul'q'umi'num'* .]

[*Traduction*]

Je suis originaire de la nation WSÁNEĆ et la nation algonquine anishinabe. Je souhaite remercier nos ancêtres, passés, présents et futurs.

[*La témoin s'exprime en Hul'q'umi'num'* .]

[*Traduction*]

Ma déclaration porte sur les mots clés suivants: inclusion, petite enfance, diversité plurielle et accès équitable.

Les Premières Nations, les Inuits et les Métis déploient des efforts variés pour sauver leurs langues; l'enjeu est complexe non seulement en raison des nombreux dialectes, mais aussi du fait que de nombreux Autochtones vivent soit dans la communauté de leur réserve, soit dans des collectivités urbaines loin de leur communauté.

Un défi important consiste à planifier et suivre la progression de chacun des 70 groupes linguistiques et à établir avec chaque nation un plan à long terme afin de faire en sorte que les futures générations puissent parler leur langue. Dans l'esprit de la politique et de la réconciliation, je crois que l'éducation est la réponse pour soutenir et revitaliser nos multiples langues tout au long de la vie des membres de la communauté, depuis le berceau et la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires.

Pour ce faire, j'ai inclus divers exemples: les programmes de renaissance de la langue en Nouvelle-Zélande lancés par les Maoris, le succès des programmes d'immersion linguistique au Canada et le développement continu des capacités communautaires. Il faut penser non seulement à des programmes pour la petite enfance, mais aussi pour la communauté et les foyers familiaux, ainsi qu'à des programmes de guérison sacrée pour les aînés et les survivants des pensionnats.

L'avancement de toutes les langues autochtones n'est pas seulement un droit pour les enfants et les familles autochtones, mais aussi pour tous les Canadiens qui sont liés à la terre de nos ancêtres, et ils ont le droit d'apprendre de nombreuses langues autochtones.

Les Premières Nations, les Inuits et les Métis doivent être en mesure de constater que l'affectation des fonds se fait de manière équitable et transparente, et je souligne encore une fois la diversité de nos dialectes. Ils sont précieux, authentiques et à divers stades de revitalisation. Ils forment un ensemble. La représentation de toutes les nations doit constituer un élément fondamental du processus décisionnel. Il faut qu'il y ait un portrait transparent de la perte de toute langue au sein des nations, et une responsabilisation à cet égard, car cette perte a des répercussions sur l'identité, la résilience et la guérison des communautés.

Les chefs autochtones et le gouvernement doivent établir un plan clair en ce qui concerne les résultats attendus, l'administration, la communauté et les processus d'évaluation de la résurgence ou du rétablissement des langues. Il doit y avoir une évaluation autochtone du rétablissement et du fonctionnement de la langue pour chaque nation.

Au sujet des programmes pour la petite enfance et l'éducation postsecondaire au Canada, je pense qu'il est essentiel que les langues autochtones soient enseignées dans tous les programmes de la petite enfance accrédités, ainsi que de financer sur une base continue le mentorat et le perfectionnement professionnel des éducateurs, et de financer aussi les programmes de la petite enfance et postsecondaires, l'éducation, les soins aux enfants et aux jeunes, et le travail social.

Au sujet de la recherche, j'ai toujours à l'esprit les apprenants en ligne, les jeunes qui utilisent les applications, et la possibilité qu'aura le gouvernement de concevoir un outil pour démontrer l'efficacité de l'apprentissage en ligne. Le manque de communication entre les plateformes en ligne est un autre problème qu'il faudra régler en instaurant une collaboration, avec partage des responsabilités, entre les initiatives postsecondaires et communautaires. Il devrait y avoir une accessibilité en ligne pour chaque groupe linguistique et des ententes avec les établissements postsecondaires pour les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis qui souhaitent avoir accès à leur langue. Les nations devraient avoir le droit d'être propriétaire de leur langue et pouvoir y avoir accès à partir de tout établissement postsecondaire.

Je voulais simplement revenir sur ce qui s'est passé au cours des deux dernières années dans les deux projets pilotes, un avec les Nisga'a et l'autre avec le Nunavut.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux aînés de notre communauté qui ont travaillé d'arrache-pied pour sauver la langue hul'q'umi'num: ma regrettée grand-mère Philomena Alphonse, la regrettée Violet George, Arvid Charlie, Mena Paguaduan, Florence James, Marlene Rice, la regrettée Lexi Charlie, la regrettée Ruby Peter, Gary Manson et Stella Erasmus Johnstone.

Huy tseep q'u.

● (1645)

Le président: Merci, madame Alphonse. Nous passons maintenant à Mme Brice, la titulaire de la chaire de recherche.

Je ne sais pas si M. Dumont vous accompagne, mais vous avez cinq minutes à votre disposition. Allez-y, madame Brice.

Mme Melanie Brice (professeure agrégée et chaire de recherche Gabriel Dumont en éducation Michif/Métis, University of Regina, à titre personnel): *Tansi, tanshi.Hi.* Bonjour. Je m'appelle Melanie Griffith Brice.

[*La témoin s'exprime en michif du nord et fournit le texte suivant*:]

Nisihkâson Melanie Brice. Michif niya. Kayate Lac Prairies ochi niya ekwa L'brroshå Sâkahikan. Oskana kâ-asastîki mîkwac niwîkin.

[*La témoin fournit un texte en anglais dont voici la traduction.*]

Je m'appelle Melanie Griffith Brice. Je suis Michif. Je suis originaire de Meadow Lake et de Jackfish Lake. J'habite actuellement à Regina.

[*Traduction*]

Je suis titulaire de la chaire de recherche Gabriel Dumont en éducation michif et métisse à la faculté de l'éducation de l'Université de Regina.

Je me réapproprie actuellement ma langue, le michif du Nord. Comme beaucoup d'Autochtones de ma génération, je ne parle pas ma langue compte tenu des répercussions de l'éducation officielle et de l'urbanisation. J'ai toutefois eu la chance de grandir en écoutant mes grands-parents, ma mère, ma tante, mes oncles et d'autres membres de ma famille élargie parler le michif. J'ai appris certaines bases, mais pas assez pour avoir une maîtrise de la langue.

Pendant mon enfance, je me souviens de ma mère qui parlait à d'autres personnes et qui riait. Lorsque je lui demandais ce qui était drôle, la réponse était toujours que ce n'était pas comique en anglais. J'étais privé non seulement de l'humour, mais aussi des connaissances qui accompagnent notre langue. En tant qu'adulte, j'ai suivi des cours de conversation et des cours universitaires, mais je n'ai retenu que quelques mots, jamais assez pour parler la langue ou la comprendre.

Deux moments charnières ont facilité mon apprentissage, et les deux comprenaient des techniques d'immersion.

Le michif est une langue autochtone menacée. Il n'y a plus qu'un très petit groupe de locuteurs dans l'Ouest canadien, majoritairement des *lii vyeu*, ou personnes âgées. Selon Statistique Canada, en 2016, « 9 710 Métis, soit 1,7 % de la population métisse, déclaraient pouvoir [converser] dans une langue autochtone. » Ce recensement a également permis d'établir que parmi les 260 550 locuteurs d'une langue autochtone au Canada, où plus de 70 langues autochtones sont parlées, seuls 1 170 parlaient le michif.

Dans le cadre de ses travaux de recherche, Peter Bakker, un linguiste qui a étudié le michif de 1988 à 1991 environ, a constaté que cette langue est une anomalie. On ne peut pas la classer dans une famille de langues puisqu'il s'agit d'un mélange de verbes cris et de noms français. Ce n'est pas une langue algonquine ni une langue indo-européenne.

Il a également expliqué que les mélanges de cri et de français n'ont pas tous la même origine que le michif. Il a cerné trois types de mélanges, en faisant remarquer que le cri-français ou français-cri parlé dans les régions du Nord de la Saskatchewan et de l'Alberta n'a aucun lien historique avec ce qui est couramment appelé le michif du Sud. Il faut le mentionner, car cette réalité a des répercussions politiques et culturelles.

Le Ralliement national des Métis estime que le michif est la langue nationale des Métis et de notre peuple, mais les Métis ou les Michifs parlent également le nehiyawewin, ou le cri; le déné; et l'anishinaabemowin, ou le saulteaux. Lorsqu'on accorde uniquement des fonds pour protéger le michif, on ne tient pas compte du cri, du déné et du saulteaux qui sont parlés dans les différentes communautés métisses.

L'Institut Gabriel-Dumont, la filière d'enseignement de la nation métisse en Saskatchewan, joue un rôle de premier plan pour préserver le michif grâce à la promotion et à la création de ressources en michif. Son site Web, metismuseum.ca, affirme que l'Institut se sert de conventions sociologiques au moment de classer une langue michif: lorsqu'un Michif qui vit en Saskatchewan appelle sa langue le « michif », l'Institut respecte sa volonté et en fait autant.

Dans mes travaux de recherche, j'ai repris le même raisonnement à propos du michif. Mes recommandations reposent sur la diversité culturelle et linguistique que l'on observe dans l'ensemble de nos communautés métisses et sur les conclusions préliminaires de mes travaux de recherche.

J'ai terminé deux projets de recherche sur la revitalisation linguistique du michif. Le premier mettait l'accent sur l'étude des expériences vécues par les apprenants et les personnes qui parlent couramment la langue lors d'un camp d'immersion linguistique sur le territoire. C'était le fruit d'une collaboration entre l'Institut Gabriel-Dumont et le SUNTEP, c'est-à-dire le Saskatchewan Urban Native Teacher Education Program, à Regina. Russel Fayant, un professeur du SUNTEP Regina, a agi à titre de chercheur associé dans le cadre du projet.

Le deuxième projet mettait l'accent sur l'efficacité de la transmission du michif à l'aide d'une application de vidéoconférence, par exemple Zoom, dans le cadre d'un programme de mentorat, en examinant l'expérience vécue par les mentors et les apprenants.

● (1650)

Je me suis heurtée à un obstacle majeur au moment de rémunérer adéquatement les locuteurs qui parlent couramment la langue pour leur travail en tant que mentors et participants aux projets de recherche sur la revitalisation linguistique. Comme je l'ai déjà dit, une majorité de nos locuteurs sont âgés. Ils sont nombreux à recevoir une pension et certains vivent grâce au Supplément de revenu garanti. Les allocations et les honoraires sont considérés comme un revenu, ce qui a une incidence sur leur déclaration de revenus annuelle. Ces changements ont une incidence sur leur future pension et le Supplément de revenu garanti, ce qui signifie que leur participation a des conséquences pour eux. Plutôt que d'être payés pour leur temps et leurs connaissances, ils sont pénalisés financièrement.

Je recommande que la rémunération perçue par les locuteurs à la retraite qui parlent couramment la langue ne soit pas considérée comme un revenu lorsque c'est dans le cadre d'activités de revitalisation d'une langue autochtone.

Deuxièmement, le programme de mentorat s'est révélé efficace pour transmettre la langue autochtone, mais cette méthode nécessite toutefois beaucoup de temps et d'argent. Lorsqu'une personne souhaite apprendre à parler couramment la langue, il faudrait lui donner la possibilité de s'absenter du travail pour consacrer les heures nécessaires aux activités de transmission linguistique en compagnie des locuteurs.

Les programmes d'immersion linguistiques sont plus efficaces que les activités ponctuelles d'apprentissage, et il faut donc en faire plus pour appuyer ces programmes dans les écoles, à domicile et dans les collectivités. Les langues autochtones doivent être entendues dans un plus grand nombre d'endroits. Nous ne pouvons pas compter uniquement sur les écoles. Il faut soutenir les collectivités afin de créer des programmes d'immersion comme le programme de mentorat et offrir des ressources pour créer des vidéos, des jeux, du contenu audio et des émissions de télévision dans la langue cible.

Ekosi . Marrsî. Merci.

Le président: Merci beaucoup, madame Brice.

Je vous remercie, car vous êtes trop polie de ne pas m'avoir corrigé. Je pensais que vous seriez accompagnée de M. Gabriel Dumont, mais vous êtes plutôt titulaire de la chaire de recherche Gabriel Dumont. Je vous présente mes excuses.

Nous allons maintenant passer aux questions, en commençant par M. Vidal, pour six minutes.

M. Gary Vidal (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins qui se joignent à nous aujourd'hui. Je vous suis reconnaissant de votre participation.

Vous êtes toutes des professionnelles très éduquées qui font beaucoup de recherche, entre autres choses, et je vais donc formuler ma question très rapidement. Je veux vous accorder une minute chacune pour répondre, car il y a deux ou trois autres questions que je souhaite aborder. Je vous prie d'être brèves autant que possible, mais je veux que vous ayez toutes la possibilité de répondre.

Vous semblez toutes faire un excellent travail et beaucoup de recherche sur le sujet. J'aimerais que vous preniez rapidement une minute pour parler des conclusions ou des résultats fondés sur des données en ce qui a trait à l'effet de la revitalisation des langues sur le bien-être des Autochtones dans nos collectivités. C'est l'aspect socioéconomique, qu'il s'agisse de l'éducation, de la santé, du bien-être culturel ou de la représentation dans le système de justice. Quel est le lien entre les données et la façon dont la revitalisation des langues touche les gens dans les collectivités?

Madame Huron, voulez-vous commencer? Nous laisserons ensuite tous les autres témoins répondre également.

Mme Miranda Huron: Bien sûr.

Je ne me souviens malheureusement pas du nom. Il y a le rapport Hallett, qui parle des répercussions sociales de la prévention du suicide dans l'optique de l'apprentissage d'une langue.

De nombreux rapports sont parus en 2010, et malheureusement... Je ne les ai pas ici.

Cependant, l'Assemblée des Premières Nations a publié en 2017 un rapport sur les séances nationales de mobilisation. Il reprend ce qui a été entendu d'un bout à l'autre du pays à propos des programmes couronnés de succès et ainsi de suite.

Je vais céder la parole à mes collègues.

Le président: Allez-y, madame Alphone, et ce sera ensuite au tour de Mme Brice.

Mme Danielle Alphonse: Merci.

Je peux transmettre des documents au Comité ainsi que la recherche sur le lien entre la langue, la culture et le bien-être des gens.

S'il y a une chose dont je suis certaine, c'est que la langue englobe tout. Pensons aux Maoris et à la façon dont ils ont commencé à revitaliser leur langue, leur *mana*... Nous l'appelons notre *snuw'uy'ulh*, ou notre esprit. Lorsqu'on parle sa langue, on renforce son esprit. La blessure de l'esprit attribuable à la perte de notre langue, de notre lien avec les terres et les cérémonies ainsi que toutes ces choses ont, une fois regroupées, une incidence sur nous à tous les niveaux, si je puis dire.

J'aimerais vous faire parvenir quelques documents.

● (1655)

Le président: Merci.

Allez-y, madame Brice.

Mme Melanie Brice: On a déjà fait beaucoup de recherche sur le lien entre l'apprentissage d'une langue autochtone et le bien-être des collectivités. Je n'ai pas toutes les études. Celle qui me vient surtout en tête a été réalisée par Mme McIvor à l'Université de Victoria. Il serait formidable que quelqu'un crée une base de données pour avoir facilement accès à cette information, puisqu'il ne faudrait qu'un petit peu de recherche pour trouver les différentes études. Il existe un bon nombre d'études qui confirment ce lien.

M. Gary Vidal: Merci pour vos réponses, et merci de nous offrir de nous faire parvenir une partie de ces renseignements, car nous pourrons les joindre à notre rapport pendant que nous poursuivons notre étude.

Je vais maintenant poser deux ou trois questions à certaines témoins, car je vais autrement manquer de temps. Madame Alphonse, je vais commencer par vous.

Vous avez beaucoup parlé de la technologie et des méthodes d'enseignement modernes. Vous avez même parlé de l'utilisation d'applications et un peu de TikTok. Une témoin du groupe précédent nous a parlé de peut-être utiliser TikTok. Dans le Nord de la Saskatchewan, j'ai même récemment vu des gens se servir de la réalité virtuelle à différentes fins. Je me demande si vous pouvez prendre deux minutes afin de parler un peu plus d'idées que vous pourriez avoir pour tirer parti des avantages de la technologie moderne dans le but de faire progresser la revitalisation des langues.

Mme Danielle Alphonse: C'est une excellente question.

Ce que je remarque à propos de la technologie et en ligne... J'ai cherché du contenu en hul'q'umi'num' dans différents districts scolaires, à l'Université Simon Fraser et à toutes sortes d'autres endroits. J'essaie de trouver où je peux mettre la main sur plus de contenu en hul'q'umi'num'. La plateforme FirstVoices a également mis au point un clavier et créé un lien vers beaucoup de langues, mais le nombre de mots et de phrases est limité. Il y a un véritable fossé dans ce qui se fait en ligne. Je pense que les applications sont facilement accessibles pour les jeunes et les éducateurs s'ils sont dans les salles de classe, s'ils peuvent les utiliser là et dans les programmes. J'espère juste que nous pourrons utiliser la technologie existante qui connaît déjà un certain succès ainsi qu'avoir ce que Mme Brice a décrit pour créer un espace, un centre, auquel tout le monde pourrait avoir très facilement accès pour apprendre.

M. Gary Vidal: Madame Brice, très rapidement, je veux juste vous demander... Dans ma propre collectivité du Nord de la Saskatchewan, je connais les écoles primaires qui enseignent des bases de cri, de michif et de déné. Je pense que c'est très important lorsque nous parlons de réconciliation et de créer des liens entre nos enfants pendant qu'ils grandissent ensemble. Pouvez-vous expliquer rapidement comment l'utilisation de ces langues dans nos écoles primaires est peut-être un bon outil pour tisser les liens qui pourraient finir par assurer une réconciliation chez nos enfants pendant qu'ils grandissent ensemble?

Mme Melanie Brice: Il ne fait aucun doute que de nombreuses écoles font un travail formidable pour ce qui est de l'apprentissage linguistique précoce des élèves de toutes les années. L'école communautaire primaire Rossignol à Sakitawak—Île-à-la-Crosse fait un travail extraordinaire. J'ai eu l'occasion de rencontrer les classes de prématernelle et de maternelle, et il est tout simplement formidable de voir les enseignants, qui sont également locuteurs de ces langues, se servir exclusivement de leur langue pour parler aux enfants. Les enfants n'étaient pas capables de répondre, mais ils comprenaient exactement ce qu'on leur demandait.

Ce sont toutes d'excellentes mesures, mais les difficultés commencent lorsque la langue n'est pas employée à la maison et dans la collectivité. Il se fait beaucoup de choses formidables dans les écoles, mais nous devons en faire plus pour que les élèves soient plongés dans la langue, non seulement à l'école, mais aussi à la maison, pour qu'ils soient... Je crois que Mme Alphonse a parlé des projets de foyer linguistique maori qui ont été couronnés de succès. Il faut soutenir la langue tant à la maison que dans la collectivité pour ne pas limiter la réconciliation avec le grand public aux élèves en permettant à d'autres personnes de saisir ces occasions linguistiques.

● (1700)

Le président: Merci, monsieur Vidal.

M. Weiler est le suivant.

[*Français*]

M. Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

[*Traduction*]

Je suis également très reconnaissant envers les témoins qui se joignent à nous virtuellement, ainsi que la témoin qui est venue d'aussi loin que la Colombie-Britannique pour se joindre à nous en personne.

J'aimerais poser ma première question à Mme Huron.

Vous avez parlé dans votre déclaration liminaire de difficultés rencontrées jusqu'à maintenant dans la mise en œuvre de la loi, en particulier pour les articles 8 et 9. Je me demandais si vous aviez des conseils à donner au Comité sur la meilleure façon pour le gouvernement fédéral d'assurer la coordination avec les provinces et les territoires dans le contexte de cette loi.

Mme Miranda Huron: Je pense que l'essentiel est d'inscrire la question à l'ordre du jour. Je regarde l'ordre du jour des réunions entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, et il n'en est pas question. Quand nous regardons la façon dont ces réunions sont coordonnées, nous voyons que les Métis, les Inuits et les Premières Nations n'ont pas nécessairement une place à la table. Il s'agit habituellement d'une rencontre préalable, et ils sont parfois invités. Voici donc ma question: devraient-ils participer eux aussi à ces réunions? Je crois que oui.

Même pendant les rencontres préalables, aborder une question très importante qu'il faut vraiment approfondir, car c'est un dossier très compliqué... Même lorsque nous avions les processus de mobilisation nationaux, nous avons constaté que les politiques provinciales et territoriales sont étroitement liées aux politiques fédérales puisque nous n'avons tout simplement plus les mêmes limites coloniales. Il faut vraiment que la discussion porte sur la façon de surmonter ces obstacles de compétence.

M. Patrick Weiler: Merci.

Vous avez mentionné deux ou trois difficultés ici. Même s'il est peut-être encore trop tôt pour faire une évaluation définitive de la situation, je me demandais si vous pouviez parler un peu de certains aspects de la mise en œuvre de la loi qui ont fonctionné jusqu'à maintenant et présenter au Comité les conseils que vous pourriez avoir lorsque nous commencerons ou lancerons l'examen parlementaire cet automne.

Mme Miranda Huron: Le financement pluriannuel est un des aspects les plus importants de ce qui se fait. Le fait que les gens n'ont pas à renouveler sans cesse leurs demandes est très utile.

Il y a une mesure mixte concernant les entités régionales qui distribuent des fonds. Il est très important de la maintenir, mais y a-t-il aussi une solution de rechange pour les personnes qui ont de la difficulté à présenter une demande de financement par l'entremise de leurs entités régionales? Peuvent-ils aussi faire une demande de financement fédéral? C'est une question très complexe.

Il arrive parfois que des questions de politique dialectale entrent en jeu à cet égard. Il est très important de se pencher sur les dialectes, car on peut les perdre de vue dans l'équation, mais lorsqu'on les examine dans une optique linguistique, on constate qu'ils peuvent permettre d'établir que des langues risquent de se retrouver bientôt au point mort. Ces dialectes sont essentiels pour maintenir à flot les langues qui sont dans une situation critique.

Toutes ces choses sont très compliquées, et plus nous avons de souplesse et d'avenues, mieux c'est.

M. Patrick Weiler: C'est excellent. Merci beaucoup pour ces explications.

J'aimerais poser ma prochaine question à Mme Alphonse.

Dans votre déclaration liminaire, vous avez parlé un peu de bonnes pratiques que vous avez observées en Nouvelle-Zélande pour ce qui est du maori. Je me demandais si vous pouviez les décrire au Comité et nous expliquer comment elles peuvent nous éclairer dans l'examen de la loi et aussi dans l'évaluation de l'effet de la loi jusqu'à maintenant.

Mme Danielle Alphonse: Je vous remercie de la question.

Pour ce qui est de la petite enfance, les enfants de moins de six ans peuvent apprendre plus d'une centaine de langues. Les Maoris ont créé une initiative d'immersion totale dans chacune de leurs communautés, ce qui leur a permis de revitaliser leur langue très rapidement.

Il y a eu beaucoup d'adaptations, et j'ai été témoin des divers changements. Je suis allée en Nouvelle-Zélande pour en apprendre davantage sur leurs programmes en petite enfance. Ils sont solides. La communauté est solide, et continue de s'appuyer sur le mentorat des aînés. Comme l'a dit Melanie...

Je suis désolée, Melanie, je vous appelle constamment par votre prénom.

Melanie s'adresse aux aînés, aux anciens, bref aux principaux détenteurs des connaissances de la langue. Il y a ensuite recours aux tantes et aux oncles et il se crée alors un espace d'apprentissage familial et collectif. Ces nids linguistiques sont tous soutenus par des programmes d'études. Tous les éducateurs sont soutenus lorsqu'ils apprennent à enseigner. Ils vivent également une immersion linguistique totale.

C'est la clé du succès. Ce que je dis, c'est qu'il existe un programme de soutien linguistique au sein du système d'éducation.

● (1705)

M. Patrick Weiler: Merci beaucoup.

Je reviens à ce que Mme Huron a dit plus tôt. Je pense que nous avons parlé de la « précarité de la vitalité [de certaines] langues ». Je l'ai certainement constaté, malheureusement, dans ma circonscription, avec la nation shíshálh, dont la langue est déjà en train de disparaître. Cela dit, des membres dévoués de la nation se sont mobilisés pour la revitaliser, et c'est en train de se concrétiser.

Dans le contexte de la mise en œuvre de programmes, que nous conseilleriez-vous, madame Alphonse, pour veiller à allouer les ressources aux langues qui risquent le plus de devenir dormantes ou de disparaître?

Mme Danielle Alphonse: C'est l'un des points que j'ai soulevés. En examinant les statistiques et la Loi sur les langues autochtones, j'ai constaté une affectation des fonds variable. Je comprends ce que vous dites à propos de la langue sechelte et de la possibilité d'accéder à un système de suivi de la recherche pour connaître le risque de disparition de tous ces dialectes.

Si vous pouvez les trouver, je vous recommanderais de miser sur ces programmes de revitalisation linguistique en premier.

Le président: Merci, monsieur Weiler.

[*Français*]

Madame Bérubé, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Sylvie Bérubé: Merci, monsieur le président.

J'aimerais en entendre davantage sur la recherche. Si on regarde les programmes actuels qui permettent de financer des initiatives de revitalisation de langues autochtones, on constate qu'il est surtout question d'éducation. Évidemment, vous l'avez tous mentionné, c'est important.

En ce qui a trait à la recherche, n'y a-t-il pas des lacunes dans le financement fédéral? Certaines communautés aimeraient restaurer leur langue, mais elles ne sont pas en mesure de le faire, faute de recherche universitaire ou d'archives.

Les témoins qui sont ici ont aussi parlé d'obstacles à la recherche sur les langues.

Ma question s'adresse à vous, mesdames Alphonse, Huron et Brice. Auriez-vous des recommandations pour combler les lacunes et briser ces obstacles?

[*Traduction*]

Le président: Nous allons commencer par Mme Alphonse.

Mme Danielle Alphonse: Je vous remercie de la question.

J'aimerais que davantage de fonds du CRSH ou des IRSC soient consacrés à la revitalisation de la langue, telle que déterminée au sein de chacune des communautés. Il y aurait une responsabilité partagée des fonds alloués non seulement à l'université, mais aussi aux communautés pour qu'elles puissent disposer des ressources nécessaires pour développer des programmes, des cursus ou des technologies afin d'augmenter le nombre de locuteurs de diverses langues.

Le président: Allez-y, madame Huron.

Mme Miranda Huron: J'aimerais soulever quelques points.

Je suis d'accord pour dire que nous avons besoin d'un financement dédié à l'éducation. Il s'agit d'un défi important, et on le constate avec ce qui se passe présentement à l'OMPI avec la propriété intellectuelle et la propriété des langues.

Les linguistes sont ceux qui ont recueilli les données, et ils sont donc techniquement détenteurs des renseignements linguistiques recueillis, en particulier sur le plan historique. Des linguistes ont des archives très délicates en leur possession. Il existe de nombreux cas où ces données et ces langues ont été léguées à des institutions ou à d'autres linguistes, sans que les nations autochtones y aient accès.

Souvent, au CRSH et dans d'autres secteurs de financement, les publications se retrouvent... C'est moins le cas maintenant avec l'éthique de la recherche, mais l'accès aux résultats de recherche demeure ardu. Il faut être un étudiant ou un membre du corps enseignant. Il faut vraiment veiller à ce que nos nations aient accès au travail effectué, aux résultats, et à ce qu'elles puissent utiliser des données utilisables créées pour elles. La collaboration est nécessaire. On ne peut pas se limiter à des institutions qui recueillent des renseignements sur nos peuples auxquels ces derniers ont difficilement accès.

Le président: Merci.

Allez-y, madame Brice.

Mme Melanie Brice: Je suis tout à fait d'accord avec les autres témoins à propos de l'allocation du financement et de la propriété des connaissances. Les communautés doivent détenir ces connaissances, certes, mais il faut d'abord veiller à ce qu'elles leur soient transmises.

Bien souvent, le savoir occidental influence considérablement la manière dont l'apprentissage et l'enseignement des langues sont abordés en classe. On sait déjà, grâce à la recherche, qu'il existe des pratiques très efficaces découlant d'initiatives de transmission des langues autochtones. Comment peut-on transmettre ces informations à nos communautés afin qu'elles mettent en place des programmes qui utilisent déjà des pratiques efficaces?

J'ai déjà posé la question dans mes remarques liminaires, mais comment rémunère-t-on ces locuteurs parlant couramment la langue pour leur temps et leurs connaissances? Il s'agit là d'une considération importante qui a des répercussions certaines sur la recherche. Je me suis maintes fois entretenue avec de tels locuteurs qui voulaient offrir leur aide, mais qui ne pouvaient pas le faire, parce qu'ils reçoivent un supplément de revenu garanti. S'ils recevaient des honoraires, cela nuirait à leur revenu.

Il faut mettre en place des mesures pour protéger les connaissances, le temps et l'expérience des aînés et des locuteurs qui parlent couramment la langue.

● (1710)

[*Français*]

Mme Sylvie Bérubé: Parlez-moi de l'importance des aînés dans la transmission de la langue aux nouvelles générations.

On parle souvent des interlocuteurs, mais que peuvent faire les aînés pour assurer une meilleure transmission?

Le président: Voulez-vous adresser votre question à quelqu'un en particulier?

Mme Sylvie Bérubé: La question est adressée aux trois témoins.

[*Traduction*]

Le président: D'accord.

Il nous reste environ une minute. Nous allons garder le même ordre pour parler du rôle des aînés, et commencer par Mme Alphonse.

Mme Danielle Alphonse: Nous sommes en train de perdre les aînés dans notre communauté, alors nombre d'entre eux font des enregistrements dans leur langue. Thiyaas-Florence James, de Penelakut, essaie de créer du contenu par l'entremise de courtes vidéos sur YouTube et de documenter la langue autant qu'elle le peut, car nous perdons beaucoup d'aînés dans notre communauté. C'est la chose qui me préoccupe le plus — les aînés que nous perdons et la possibilité de conserver le lien considérable avec les mots que nous ne connaissons peut-être pas.

L'idée serait de les enregistrer, comme on l'a fait avec la regrettée Ruby Peter, qui se trouve sur le site Web de l'Université Simon Fraser, mais c'est très limité à la communauté.

Le président: Merci.

Allez-y, madame Huron.

[*Français*]

Mme Miranda Huron: L'apport des aînés est primordial dans tout ce projet.

[*Traduction*]

Nous ne pouvons rien faire sans eux. Ils détiennent également ce savoir. J'ai travaillé avec des aînés. Ils peuvent savoir intuitivement comment créer de nouveaux mots dans le contexte moderne en se basant sur leur connaissance innée du fonctionnement de la langue. Ils détiennent également le savoir scientifique et historique lié à nos langues. Ils savent ce qui les rend uniques.

Mahsi.

Le président: Allez-y, madame Brice.

Mme Melanie Brice: Je suis d'accord avec les autres témoins.

J'aimerais poursuivre dans la même veine de ce que j'ai dit plutôt. Nos aînés sont si peu nombreux. Je reviens à ce qu'a dit Mme Huron — ou serait-ce Dre Huron, mes excuses — à propos de l'accès aux connaissances. Oui, il y a l'enjeu des aînés dans nos communautés, mais aussi, comme l'a dit Mme Alphonse, il faut veiller à accumuler le plus de connaissances linguistiques possible.

[*Français*]

Le président: Merci, madame Bérubé.

[*Traduction*]

Vous disposez de six minutes, madame Idlout.

Mme Lori Idlout: [*La députée s'exprime en inuktitut ainsi qu'il suit:*]

ᐋ, ᖁᔭᓐᓇᒥᒃ ᐃᓗᓐᓇᓯ, ᐋ, ᐊᑦᓯᐊᓗᒃ ᑐᓴᖅᓂᖅᑐᐃᓐᓇᐅᒐᑦᓯ. ᑕᒪᒃᑯᐊ, ᐋ, ᐅᖃᐅᓯᐅᔪᑦ, ᐋᒻ, ᑭᒡᒐᖅᑐᖅᑕᖅᓂᒃ ᐊᑐᖅᑕᐅᒻᒪᕆᒻᒪᑕ, ᐋ, ᐊᑦᑐᖅᑕᐅᓯᒪᔪᐃᑦ, ᐋ, ᓄᓇᕗᒻᒥ ᓄᓇᖃᖅᖄᖅᓯᒪᔪᐃᑦᓗ ᑲᓇᑕᒥ ᖃᐅᔨᒪᔪᐃᓐᓇᐅᖅᑰᖅᑐᒍᑦ ᒪᒥᓴᕆᐊᖃᖅᑐᒍᑦ ᓲᖃᐃᒻᒪ ᐅᖃᐅᓯᖅᐳᑦ ᐊᓯᐅᑎᑕᐅᒋᐊᖅᓯᒪᒻᒪᑦ, ᐋᒻ, ᐃᓕᓐᓂᐊᕆᐊᖅᑎᑕᐅᓯᒪᓂᑯᐃᑦ, ᐋ, ᑖᒃᑯᐊ ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ ᐅᖃᓪᓚᒋᐊᖃᓕᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐅᖃᓯᕐᒥᓐᓂᒃ ᐊᓯᐅᔨᑎᑕᐅᒋᐊᖅᑐᑦ. ᐅᓇᓕᖃᐃ ᒪᓕᒐᖅ, ᐋ, ᓄᓇᖃᖅᖄᖅᓯᒪ– ᔪᐃᑦ ᐅᖃᐅᓯᖏᓐᓂᒃ ᒪᓕᒐᖅ ᑎᑎᕋᖅᓯᒪᖃᑕᐅᒋᐊᖃᖅᑐᕐᓕᖃᐃ, ᐋ, ᑮᓇᐅᔭᖅ ᐊᑐᖅᑕᐅᔪᓐᓇᕐᓂᐊᕐᒪᑕ ᒪᒥᓴᐃᓂᕐᒥᒃ ᑕᒪᑦᓯ ᐊᐱᕆᕙᑦᓯ ᐱᖓᓲᔪᓯᒍᑦ. ᒪᓐᓇ ᐊᒥᓲᒻᒪᑕ ᐊᓯᐅᔨᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᒪᒃᑯᑦᑐᑦ ᕿᑐᕐᖓᑦᑎᓐᓄᑦ ᐃᕐᖓᑕᑦᑎᓐᓄᑦ ᖃᓪᓗᓈ– ᑎᑑᖅᓂᖅᓴᐅᕙᓪᓕᐊᔪᒍᑦ ᖃᐅᔨᒪᔪᐃᓐᓇᐅᔪᒍᑦ, ᐊᒥᓲᓗᐊᖅᑐᑎᒍᑦ, ᐋ, ᓄᓇᖃᖅᖄᖅᓯᒪᔪᔪᑎᒍᑦ ᐋᓐᓂᐊᒐᑦᑕ ᓂᓐᖓᐅᒪ– ᒐᑦᑕ ᐅᖃᐅᓯᑦᑎᓐᓂᒃ ᐊᑐᕈᓪᓇᐃᓪᓕᔪᒍᑦ ᐅᐱᓐᓇᕋᓂ ᒪᒥᓴᕈᑎᖃᐅᕋᓗᐊᕋᑦᑕ. ᐋ, ᐅᖃᐅᓯᖅᐳᑦ ᐊᑐᕐᓗᑎᒍᖅᑲᐃ ᒪᒥᓴ– ᕈᓐᓇᖅᑎᑕᐅᒍᑦᑕ ᑖᓐᓇ ᐃᑲᔪᕈᓐᓇᕋᔭᖅᐸᖅᑲᐃ ᐊᐱᕆᕗᖓ ᑕᒪᑦᓯ ᑭᐅᔪᓐᓇᕈᑦᓯ, ᐋ, ᒧᕋᓐᑕ ᐱᒋᐊᕐᓗᓂ ᑖᓂᐅᓪ ᐊᒻᒪᓗ, ᐋ, ᒥᓚᓂ. ᑖᓐᓇᖃᐃ ᑭᐅᒐᒃᓴᐅᒻᒪᖓᖅ ᓇᓗᓇᖅᑐᖅ ᑭᓯᐊᓂ ᑭᐅᒋᐊᒐᓲᓐᓇᖅᐱᓯᖅᑲᐃ, ᒪᒥᓴᕐᓂᕐᒥᒃ, ᐋ, ᐱᒻᒪᕆᐅ– ᒋᐊᖃᕐᓂᖓᓂᒃᑕᐅᖅ, ᐋ, ᐅᖃᐅᓯᖅᐳᑦ ᐊᓯᐅᑎᑕᐅᒋᐊᖅᓯᒪᐃᓐᓇᖅᑎᓪᓗᒍ ᒫᓐᓇᒧᑦ.

[*Les propos en inuktitut sont interprétés en anglais puis traduits ainsi:*]

Merci à tous. C'est si bon de vous entendre aujourd'hui. Je pense à mes électeurs à titre de députée, et je sais que tous les Autochtones au Canada se reconnaissent dans de nombreux éléments de votre témoignage. Notre langue a presque littéralement disparu sous les coups. Certains ont été obligés de parler anglais et n'avaient pas le droit de parler leur langue maternelle.

En vertu de la Loi sur les langues autochtones, on allouera des fonds à chaque programme autochtone. J'aimerais vous poser une question à ce sujet. Dans le Nord, nos enfants et nos petits-enfants parlent surtout en anglais, maintenant. Ceux d'entre nous qui ont perdu leur langue, qui n'avaient pas le droit de la parler, étaient en colère. Nous avons souffert. On nous a fait du mal.

Quelqu'un — Mme Huron ou peut-être Mme Alphonse — pourrait-il répondre à ma question? La guérison est-elle importante pour entamer le processus de revitalisation de nos langues autochtones?

[*Traduction*]

Le président: Voulez-vous répondre en premier, madame Huron?

● (1715)

Mme Miranda Huron, La guérison est essentielle. À l'échelle nationale, on a entendu un peu partout qu'il fallait allouer des fonds pour créer des milieux de guérison et des considérations pour les « orateurs silencieux ». Il s'agit de personnes qui ont une connaissance innée de la langue pour l'avoir apprise en grandissant, mais qui ont peur de la parler en raison des atrocités que vous avez évoquées. Ces gens sont trop traumatisés pour la parler. Il faudrait donc créer un milieu au sein duquel ils pourraient à nouveau s'exprimer dans cette langue sainement.

La santé est essentielle dans ce processus. Il y a tellement de facteurs, et celui que vous avez relevé est très important.

Le président: Je cède maintenant la parole à Mme Alphonse, puis ce sera le tour de Mme Brice.

Mme Danielle Alphonse, C'est très puissant, ce que vous venez de dire. Je tiens à dire que la mort d'une langue est une blessure de l'âme, qui est présente dans chaque communauté autochtone où on ne peut pas parler notre langue. Si nous arrivons à conserver ces langues et à les parler couramment, nous nous transformons et guérissons.

J'ai récemment appris le hul'q'umi'num'. C'est Thiyaas, Florence James, qui me l'a appris, et un jour, je me suis mise à pleurer. Je ressentais une perte, un chagrin, une honte. Je n'avais pas réalisé que, comme vous l'avez dit, la colère était restée en moi pendant si longtemps. De nouvelles possibilités se sont offertes à moi lorsque je me suis mise à la parler sur mon propre territoire. Elle m'a dit: « ton coeur s'ouvre davantage et tu guéris parce que tu es capable de parler et te connecter à la langue ».

Je suis capable de me procurer des remèdes et je sais comment parler aux plantes et aux arbres adéquatement. La guérison est donc un élément essentiel pour toutes nos familles, nos enfants et chaque communauté. J'aimerais vous remercier d'avoir parlé de l'importance de la langue et de la façon dont elle peut nous transformer et nous guérir de manière très profonde.

Le président: Allez-y, madame Brice.

Mme Melanie Brice, Je peux certainement me faire l'écho de mes collègues à bien des égards.

Nous parlons des souffrances du passé, de l'interdiction de parler notre langue, mais quand je pense à certains membres de ma famille, je sais qu'ils se sentaient honteux et ridicules lorsqu'ils la parlaient. De nombreux locuteurs michifs ont été ridiculisés et ont subi des moqueries parce que c'était la seule langue qu'ils parlaient; ils ne parlaient ni anglais ni français à l'école. Ils sont désormais capables de parler leur langue en public et ils en sont fiers. Ils sont donc maintenant prêts à travailler avec les jeunes et les adultes qui veulent apprendre la langue, à se joindre à eux et à leur transmettre cette fierté. Cela permet certainement de guérir ces blessures qui ont profondément marqué nos communautés.

Merci.

Le président: Merci, madame Idlout.

Il nous reste 10 minutes, chers collègues. Nous pourrions faire un dernier tour de table rapide, si vous le souhaitez. Je présume que c'est ce que vous voulez. Je suis prêt à céder la parole à d'autres s'ils veulent intervenir.

Souhaiteriez-vous intervenir, monsieur Schmale, ou devrais-je passer directement à M. Battiste?

Très bien, je vais céder la parole à M. Battiste. Si vous changez d'avis d'ici la fin de la séance, je vous prierais...

Allez-y, monsieur Battiste.

● (1720)

M. Jaime Battiste: Ma question porte sur les incitatifs offerts aux locuteurs de langues autochtones. On parle souvent de la nécessité d'avoir des programmes éducatifs et d'immersion, y compris pour les adultes. J'ai l'impression qu'on en met trop sur les épaules des éducateurs, et ce sans incitatif.

Comment puis-je dire à mon fils adolescent, qui a suivi un programme d'immersion en langue micmaque, qu'il devrait continuer à parler cette langue? Quelles possibilités s'offrent à lui?

Si vous parlez français à Ottawa, c'est certainement un avantage pour vous trouver un emploi et toutes sortes d'autres choses. Qu'est-ce qui pourrait inciter nos jeunes à continuer de parler leur langue?

Vous pouvez répondre en premier, madame Huron.

Mme Miranda Huron: Cela nous amène à l'idée de créer une économie linguistique. Il nous faut travailler là-dessus, parce que c'est un défi à l'heure actuelle. On dit aux mères célibataires qu'elles doivent apprendre leur langue en même temps que leurs enfants et la parler tout en continuant de vivre leur vie, et c'est impossible pour beaucoup de gens. On peut aussi ressentir une culpabilité culturelle si on n'apprend pas sa langue. Or, c'est la célébration, et non pas la culpabilité, qui doit nous guider.

Il a été tragique de constater au cours de la dernière année que les langues autochtones ne sont pas considérées comme des langues minoritaires pour les primes linguistiques gouvernementales. C'est un premier pas facile à faire pour le gouvernement.

Il faudrait investir à cet égard dans tous les milieux de travail. Je pense même aux stages en éducation; il faut se mobiliser. Il nous faut créer une économique linguistique pour nos langues, semblable à celle créée pour les langues minoritaires au pays.

M. Jaime Battiste: Aimeriez-vous vous prononcer sur les mesures incitatives potentielles, madame Alphonse?

Mme Danielle Alphonse: J'aimerais qu'on change notre vision à cet égard. Certes, j'estime qu'il faut bien sûr célébrer ces langues, mais il faut aussi qu'elles fassent partie prenante de la communauté.

Pensons aux changements climatiques. De nombreuses autres communautés viendront un jour au Canada, alors il nous faudra connaître plus de langues. Si vous voulez parler d'incitatif, je dirais que le fait de parler et de conserver nos langues autochtones est non seulement une force, mais nous permet aussi d'avoir un lien avec notre terre.

M. Jaime Battiste: Pensez-vous qu'un enfant de 13 ans vivant sur une réserve comprendrait sa place dans l'échiquier culturel mondial et constaterait l'existence de cet incitatif?

Mme Danielle Alphonse: Oui.

M. Jaime Battiste: D'accord.

Le président: Aviez-vous quelque chose à dire à ce sujet, madame Brice?

Mme Melanie Brice: Oui.

Je reviens à ce qu'a dit Mme Alphonse à propos du lien avec la terre. Nous offrons une éducation fondée sur la terre à nos jeunes, alors ils sont déjà motivés. Ils aiment aller sur la terre et apprendre les connaissances traditionnelles. Les possibilités émergent lorsqu'on utilise la langue et la terre. De nombreuses communautés ont déjà de telles initiatives, parce que les jeunes s'intéressent à la terre et aux connaissances.

Il faut intégrer ces pratiques qui intéressent déjà nos jeunes et qui célèbrent notre culture et nos connaissances, en plus de faire évoluer les mentalités, comme le disait sensiblement Mme Alphonse.

Le président: Merci, monsieur Battiste.

[*Français*]

Madame Bérubé, vous avez la parole pour deux minutes.

Mme Sylvie Bérubé: J'aimerais continuer à parler des obstacles à la recherche.

Plusieurs témoins nous ont parlé des difficultés administratives et de la complexité de la paperasse à remplir pour obtenir une subvention ou du financement, ainsi que des délais d'attente à la suite de la soumission de projet au ministère.

Avez-vous vécu cela?

[*Traduction*]

Le président: Nous pouvons commencer par vous, madame Brice, si vous souhaitez intervenir à ce sujet, puis nous passerons à Mme Alphonse et Mme Huron.

Mme Melanie Brice: Oui. À titre d'universitaire, j'ai fait l'expérience du temps qu'il faut pour demander des subventions de recherche. Bien entendu, il y a des délais. J'ai été soutenue par mon institution dans mes demandes de subventions. Néanmoins, ces mêmes types de soutiens n'existent pas à l'échelle communautaire. En effet, nos collectivités ne disposent pas des mêmes infrastructures que celles qui sont mises en place dans les universités pour m'aider, en tant que chercheuse, à soumettre des demandes de subventions.

Des mesures doivent être mises en place pour soutenir nos collectivités et les aider à surmonter les obstacles par rapport, comme vous dites, à l'aspect administratif, à la paperasse. C'est surtout le cas dans les collectivités où la langue maternelle des citoyens n'est ni l'anglais ni le français, alors que c'est pourtant ce que la demande de subvention exige. Nous devons mettre en place certaines mesures d'adaptation.

● (1725)

Le président: Je vous remercie.

Vous avez la parole, madame Alphonse.

Mme Danielle Alphonse: J'abonde dans le même sens que Mme Brice. En effet, il ne fait aucun doute qu'il faut mettre en place des mesures financières pour soutenir les collectivités concernées par la recherche.

Par ailleurs, nous devons nous montrer très prudents si nous souhaitons continuer de faire de la recherche sur les langues en collaboration avec les aînés. Nous devons faire attention à la manière dont nous collaborons avec les aînés au sein de ces groupes linguistiques. Il est de notre devoir de protéger ces personnes et de ne pas nous servir d'eux de façon excessive.

Le président: Je vous remercie.

Vous avez la parole, madame Huron.

Mme Miranda Huron: J'aimerais faire écho aux observations de mes deux collègues. J'ai moi aussi remarqué l'excellent travail en région que font des organismes comme le First People's Cultural Council. Les membres de cet organisme se rendent sur le terrain au sein des communautés afin d'aider les gens à remplir les demandes de subventions. Pour un enseignant seul dans sa communauté, qui n'a pas de pairs, il est souvent difficile de demander de l'aide, ou même de savoir à qui s'adresser. Le simple fait d'expliquer le bon cheminement à suivre est très difficile. C'est un réel défi.

Le président: Je vous remercie.

Madame Idlout, aimeriez-vous avoir le mot de la fin?

Mme Lori Idlout: [*La députée s'exprime en inuktitut ainsi qu'il suit:*]

ᖁᔭᓐᓇᒥᒃ, ᐋᒻᒪ, ᒥᓕᓂᒧᑦ ᐊᐱᕆᓂᐊᕋᒪ ᑖᓐᓇ, ᐋ, ᐅᖃᐅᓯᕆᖅᑲᐅᔭᐃᑦ, ᐋ, ᐃᓐᓇᐃᑦ, ᐋ, ᑲᑎᒪᔾᔪᓯᐊᖅᑖᕋᒐᒥᒃ ᐋᓄᕆᐅᕆᐊᒻ, ᑖᒃᑯᐊᒍᖅᐊᑦᑐᐊᓂᖃᓲᖕᒍᒻᒪᑕ, ᐋ, ᐃᑲᔫᓯᐊᒥᓐᓂᒃ ᑖᓐᓇ ᐅᐸᓐᓄᑦ ᐅᖃᐅᔭᐅᓯᒪᒻᒪᑦ, ᐋ, ᑭᒡᒐᖅᑐᖅᑕᓐᓂᒃ, ᐊᒻ, ᖃᓄᖅᓕ ᐱᖁᐅᕗᖕᒫᑎᒥᒃ ᓴᖅᑭᑦᓯᓇᔭᖅᐱᑦ ᑖᓐᓇ ᐊᐅᔾᔨᒋᐊᖁᓪᓗᒍ ᑖᒃᑯᐊ ᐃᑲᔪᖅᑕᐅᔪᓐᓇᖅᓯᒐᔭᖅᒪᑕ, ᐋ, ᐅᖃᐅ– ᓯᑦᑎᓐᓂᒃ, ᐋ, ᐊᓐᓂᑭᓯᓪᓚᑦᑖᑭᑦᑕ

[*Les propos en inuktitut sont interprétés en anglais puis traduits ainsi:*]

Merci.

J'ai une question pour Mme Brice.

Vous avez mentionné plus tôt que lorsqu'un aîné perçoit des honoraires, ceux-ci sont alors imposés à titre de revenu, ce qui modifie le montant de leur soutien au revenu ou de leur pension. Les habitants de ma communauté m'ont rapporté cette situation.

Avez-vous des recommandations à formuler pour changer cette situation, afin que le revenu des aînés ne soit pas affecté? Si nous accordons bel et bien de la valeur à notre langue, de quelles manières pouvons-nous la protéger tout en protégeant aussi nos aînés?

[*Traduction*]

Mme Melanie Brice: Je vous remercie.

Je ne suis pas familière avec le droit fiscal et je ne souhaite donc pas trop m'avancer sur le sujet, mais s'il y a un moyen de faire en sorte que les honoraires ne soient pas considérés comme un revenu pour les personnes âgées de plus de 60 ou 65 ans, ou s'il y a une manière de déclarer...

Ce que j'ai constaté à propos des aînés, c'est que payer de l'impôt sur ce type d'honoraires ne les dérange pas. À leurs yeux, le problème est plutôt que les honoraires soient considérés comme une source de revenus. Par exemple, dans le cas du Supplément de revenu garanti, un particulier qui touche plus de 20 000 $ une année — ce qui n'est pas une grande somme — se verra retirer le montant excédentaire l'année suivante. Par conséquent, un aîné qui touche des honoraires une année recevra moins d'argent l'année suivante. Les aînés sont donc pénalisés dans leurs efforts pour revitaliser leur langue. Un mécanisme doit être mis en place afin que nos aînés ne soient plus pénalisés de cette façon.

Le président: Merci beaucoup.

Cela met un terme à la participation de notre deuxième groupe de témoins.

Je souhaite remercier Mme Huron, Mme Alphonse et Mme Brice d'avoir présenté leur témoignage aujourd'hui. Très souvent, vous étiez en accord les unes avec les autres, ce qui, à mon avis, donne beaucoup de poids à vos déclarations respectives. Nous vous sommes très reconnaissants de votre contribution alors que nous poursuivons notre étude sur les langues autochtones et sur la Loi elle-même.

Je vous remercie de nous avoir accordé de votre temps pour venir témoigner aujourd'hui.

Sur ce, chers collègues, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca